



# PROGRAMME TRIENNAL DE LA MOT



# AVANT-PROPOS

## Le programme triennal 2018-2020

La Mission Opérationnelle Transfrontalière se dote pour 2018/2020 d'un programme triennal unique d'actions d'intérêt général transfrontalier. Outil public de soutien aux territoires transfrontaliers, la MOT est au service de ses membres et de ses partenaires institutionnels dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière.

A l'automne 2017, dans le cadre d'une consultation écrite, de la réunion de la Plateforme des techniciens et du Conseil d'orientation, les membres et financeurs de la MOT ont été interrogés sur leur évaluation de la période précédente 2015-2017, et sur les grandes lignes à poursuivre ou développer pour la période 2018-2020. Sur cette base, a été élaboré le programme triennal 2018-2020 de la MOT. Le programme de l'année 2018 fait l'objet d'encarts spécifiques. Les actions retenues pour la période 2018-2020 reflètent, d'une part les besoins du réseau, et d'autre part, les capacités d'une équipe technique restreinte (8 personnes en tout). Le programme triennal 2018-2020, et le programme annuel 2018, sont soumis à l'Assemblée générale de la MOT du 22 mai 2018.

**L'introduction** précise le **contexte institutionnel et politique** dans lequel s'inscrit l'action de la MOT pour les trois années à venir.

**La partie 1** liste les **thématiques** de travail de la MOT qui sont réparties en deux groupes selon leur niveau de priorité. Les axes de travail (partie 2) s'y réfèrent en fonction du suivi de telle ou telle thématique dans l'axe de travail en question. Les thématiques prioritaires sont détaillées selon une double approche rétrospective (période triennale précédente, 2015-2017) et prospective (2018-2020). Pour chacune d'entre elles sont développés le bilan de leur suivi dans la période précédente, les raisons de leur poursuite ou leur caractère inédit pour la MOT et enfin les actions correspondantes à réaliser en fonction du calendrier des trois années à venir.

**La partie 2** reprend les **trois axes** de l'action de la MOT.

**Un 1<sup>e</sup> axe** s'attache à décrire les actions relatives à l'appui à l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière (mise en réseau, transfert de bonnes pratiques, information, communication, diffusion de la connaissance ; identification des besoins, représentation des intérêts et leur remontée au niveau national ; assistance opérationnelle et ingénierie de projet).

**Un 2<sup>e</sup> axe** concerne l'aide à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières aux différentes échelles, au niveau national.

**Un 3<sup>e</sup> axe** est relatif à l'ouverture et à la représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international. Les échanges au niveau européen distinguent les partenariats européens et les liens avec les institutions européennes.

## Le contexte politico-institutionnel

Les territoires frontaliers se caractérisent à la fois par la présence d'inégalités territoriales et sociales spécifiques (la frontière engendrant de fortes discontinuités territoriales, une éviction spatiale liée aux différentiels de revenus, des services publics non mutualisés et parfois lointains, etc.), et par un potentiel important, mais sous exploité, d'innovation et de croissance, d'emploi et d'optimisation des services publics. La réponse politique passe par la coopération territoriale, par-delà la frontière, mais également dans chaque Etat entre collectivités voisines ou de différents niveaux, seule à même de réaliser la cohésion des territoires. La MOT fait siens les 3 principes fondateurs du CGET<sup>1</sup> pour mettre en œuvre la cohésion des territoires : promotion de l'égalité pour tous les citoyens et tous les territoires ; continuité territoriale ; développement des territoires au service des habitants. **Au prisme de la réalité transfrontalière souvent complexe handicapant ces territoires, ces grands principes revêtent un caractère d'urgence dans leur mise en œuvre transfrontalière.**

Le contexte de la coopération transfrontalière, et plus généralement du développement territorial, est en mutation rapide. La tendance générale est au renforcement du rôle des acteurs régionaux et locaux, mieux à même d'agir au plus près des territoires. En France, la réforme de l'action publique territoriale a conduit à élargir les périmètres géographiques des régions et des intercommunalités, et à leur donner de nouvelles compétences. Dans le même temps, le besoin d'agir à des échelles plus vastes se fait jour, sur des espaces tels que les régions transfrontalières ou les macro-régions (par exemple la région alpine), requérant une présence plus stratégique des Etats, coordonnés entre eux et avec les collectivités. La question n'est pas de « supprimer des niveaux » ; mais de mieux définir ce que chaque niveau fait, et ce qui doit être fait ensemble. L'approche territoriale intégrée qui sous-tend le paquet législatif européen 2014-2020, appelle à croiser les priorités thématiques (UE2020) et le contexte spécifique de chaque territoire, en jouant de façon coordonnée de tous les outils du développement (politiques publiques sectorielles et territoriales ; réglementations, contrats et marchés ; gouvernements et gouvernance ; outils de financement ; planification stratégique, observation, etc.). Le volet « coopération territoriale » de la politique de cohésion (Interreg) doit être le catalyseur d'une intégration territoriale transfrontalière, requérant la mise en synergie de toutes les facettes de l'action publique ; mais cette approche reste trop souvent lettre morte dans la mise en œuvre.

25 ans après le lancement d'Interreg, la Commission européenne a réalisé une « Revue transfrontalière », qui a débouché sur la Communication du 20 septembre 2017. Celle-ci traduit la prise de conscience qu'il faut, au-delà du financement de projets transfrontaliers, mettre en place, sur chaque région transfrontalière, dans chaque Etat au niveau national et avec ses voisins, et au niveau européen, des dispositifs d'observation, et de coordination, afin de lutter contre les obstacles à la coopération qui subsistent. La Revue transfrontalière a révélé un certain décalage entre la réalité des obstacles perçus par les acteurs de la coopération, et les priorités des programmes Interreg. Les années 2018-2020 verront à la fois les derniers appels à projets de la période de programmation 2014-2020, et la préparation de la période post 2020. Il importera de réduire ce décalage, tant par des actions aux frontières françaises (notamment dans le cadre de l'appel à projets d'Europ'Act), qu'au plan européen (appel à projets lancé par la Commission européenne début 2018).

A la suite de la présidence luxembourgeoise du Conseil Européen au 2<sup>ème</sup> semestre 2015, un groupe de travail intergouvernemental co-présidé par le Luxembourg et la France a proposé un **nouvel outil juridique européen**, la « convention européenne transfrontalière » (ECBC), consistant en un outil permettant aux autorités d'un Etat de reconnaître l'applicabilité sur leur territoire des normes internes d'un Etat voisin dans un cadre donné (tel un équipement transfrontalier) ; et le développement d'une **plateforme européenne commune** des organisations qui, telles la MOT, le CESCO<sup>2</sup> aux frontières hongroises ou l'ARFE<sup>3</sup>, travaillent sur la résolution des obstacles à la coopération transfrontalière.

Les obstacles à la coopération relèvent de législations inappropriées d'un manque de coordination ou de financement, mais également d'un manque de connaissance ou de vision partagée. La crise a rendu plus clair encore le besoin de synergie aux différents niveaux territoriaux entre l'action publique, le marché et la société civile. A l'heure où les opinions publiques doutent de l'Europe, les territoires transfrontaliers ont vocation à être des laboratoires de la construction européenne. Les attentes des citoyens frontaliers sont plus que jamais à prendre en compte. Le Président Macron a proposé que se tiennent en France et dans les autres pays européens des consultations citoyennes sur l'avenir de l'Europe ; la MOT propose que des telles consultations puissent se tenir dans les territoires transfrontaliers. Elles pourraient être notamment l'occasion de promouvoir dans le cadre de la future politique de cohésion le développement de pactes transfrontaliers au service des habitants des territoires frontaliers.

<sup>1</sup> Commissariat général à l'égalité des territoires

<sup>2</sup> Central European Service for Cross-border Initiatives

<sup>3</sup> Association des régions frontalières européennes

# SOMMAIRE

## LES THEMATIQUES DE TRAVAIL

### Thématiques prioritaires

Métropoles et agglomérations transfrontalières	7
Gouvernance des territoires transfrontaliers	8
GECT, GLCT et autres structures juridiques	9
Observation des territoires transfrontaliers	10
Société civile et citoyenneté transfrontalière	11
Logement et foncier	12
Services publics transfrontaliers	13
Investissements et équipements transfrontaliers	14
Mobilité, transports	15
Développement économique et innovation	16
Emploi et formation professionnelle	17
Education, enseignement supérieur, recherche	18
Transition énergétique	19
Risques, changement climatique	20
Coopération maritime	20

### Autres thématiques

Santé	22
Inclusion sociale en territoire transfrontalier	23
Espaces naturels protégés	24
Environnement	25
Culture	25
Sécurité	25

## LES TROIS AXES DE TRAVAIL

### Premier axe : accompagner les acteurs de la coopération transfrontalière

<b>Une plateforme de mise en réseau</b>	<b>28</b>
Conférences, séminaires et groupes de travail thématiques	28
Plateforme des techniciens	28
Forum en ligne	29
Formations	29
Visites de terrain	30
Synergies avec les réseaux nationaux	31
<b>Un centre de ressources</b>	<b>32</b>
Newsletters	32
Cahiers de la MOT	32
Publications thématiques	32
Site Internet	33
Espace membres	33
Revue de presse	33
Portail documentaire	33

<b>Une ingénierie technique au service des territoires (trans)frontaliers</b>	<b>34</b>
Bons-à-tirer (BAT)	34
Etudes et expertises diverses	34

### Deuxième axe : contribuer aux politiques transfrontalières à l'échelle nationale

<b>Faire remonter les besoins des territoires transfrontaliers vers le niveau national</b>	<b>37</b>
Remontée des besoins et veille sur les obstacles	37
Représentation des intérêts	37

### Appui technique aux politiques transfrontalières

<b>38</b>	
Dispositif de gouvernance et de coordination des politiques nationales aux frontières françaises	38
Le niveau national et la programmation 2014-2020 / le post 2020	39
<b>Construire les territoires transfrontaliers</b>	<b>40</b>
Observation des territoires transfrontaliers	40
Outils de gouvernance - GECT	40
Veille thématique	40

### Troisième axe : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international

<b>Groupe de travail intergouvernemental</b>	<b>42</b>
<b>Institutions européennes</b>	<b>43</b>
Commission européenne	43
Comité européen des Régions	43
Parlement européen	44
Banque Européenne d'Investissement	44
Conseil de l'Europe	44
<b>Prises de positions et représentation des intérêts du transfrontalier</b>	<b>44</b>
<b>Partenariats européens</b>	<b>45</b>
Echelle des frontières	45
Echelle macro-régionale	46
Echelle européenne	46
<b>Projets et programmes européens</b>	<b>47</b>
<b>Frontières d'outre-mer et international</b>	<b>48</b>
Outre-mer	48
Ouverture internationale	48

# LES THEMATIQUES DE TRAVAIL

La vie des habitants des territoires transfrontaliers, les obstacles spécifiques auxquels ils doivent faire face, demeurent un point d'horizon permanent dans la sélection des thématiques relevant toutes du bon fonctionnement de ces bassins de vie et d'emploi, et des espaces maritimes transfrontaliers. Le citoyen de la bande frontalière demeure le bénéficiaire final qu'il faut avoir sans cesse à l'esprit dans les politiques publiques que la MOT promeut auprès des collectivités, des Etats et des institutions européennes. Cette partie présente les thématiques de travail de la MOT, classées en 2 catégories : les thématiques prioritaires, récurrentes ou nouvelles ; et les autres thématiques, qui font seulement l'objet d'une veille.



## Thématiques prioritaires

Un premier groupe de thématiques demeure aux yeux de la MOT prioritaire pour la coopération transfrontalière ; il s'agit, soit de thématiques traditionnelles et reconduites, soit de thématiques émergentes mais semblant également prioritaires, au regard de l'intensité avec laquelle elles se présentent au niveau local, ou en fonction des positionnements politiques nationaux et européens les concernant. Cette priorisation se base également sur le constat fait par la MOT de problématiques orphelines, ne faisant ni l'objet de projets locaux d'envergure, ni d'une identification par les politiques nationales et européennes. Ce délaissement est source de conséquences délétères, au regard des phénomènes d'exclusion sociale, spatiale, de tensions intracommunautaires ou de part et d'autre de la frontière, et de comportements électoraux (abstention ou vote aux extrêmes), qui traduisent souvent un sentiment de marginalité géographique ou sociale, d'abandon des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens, et de situations considérées comme trop spécifiques pour être traitées efficacement par une action publique démunie.

---

## Métropoles et agglomérations transfrontalières

Il s'agit d'une thématique majeure pour la MOT depuis sa création avec une entrée urbaine et métropolitaine dès le choix des sites pilotes et l'appel à coopération métropolitaine de 2004 piloté par la DATAR où, sur 15 lauréats, 8 étaient frontaliers ou transfrontaliers. Au début des années 2010, les lois de réforme territoriale ont permis la création de pôles métropolitains, dont certains frontaliers (Sillon Lorrain, Genevois français) se sont inscrits dans une dynamique politique active de stratégie transfrontalière. Par ailleurs, ces lois ont également permis la création du statut de métropoles, dans le cadre de la réforme territoriale. La création des métropoles a également vu l'obligation pour celles en position frontalière (Lille, Strasbourg et Nice) de réaliser un Schéma de coopération transfrontalière (SCT). Il constitue une occasion pour ces métropoles d'élaborer une stratégie à la fois métropolitaine et transfrontalière, à articuler avec les SRADDET en cours de réalisation et avec les documents situés de l'autre côté de la frontière. La MOT a ainsi été sollicitée pour accompagner les métropoles frontalières dans l'élaboration de leur SCT.

### Bilan 2015-2017

En 2017, la MOT a réalisé pour le CGET une étude sur les enjeux frontaliers des métropoles frontalières et un travail de préfiguration du SCT de la Métropole Européenne de Lille, et s'est positionnée pour appuyer sa réalisation.

Outre le suivi permanent des sites urbains et métropolitains transfrontaliers, la MOT a participé en 2017 à la rédaction du guide des pôles métropolitains français. La même année, elle a accompagné la Métropole européenne de Lille dans sa démarche de préfiguration de son SCT.

Elle a réalisé également une étude sur les enjeux transfrontaliers des métropoles frontalières situées aux frontières françaises (Lille, Strasbourg, Nice, Bâle et Genève) pour le CGET.

Elle a en outre suivi les projets entrepris sur la coopération transfrontalière des régions métropolitaines à travers ses contacts avec le BBSR allemand.

### 2018-2020

La dimension métropolitaine transfrontalière restera présente avec la réalisation des SCT des métropoles frontalières de Lille, Strasbourg et Nice. La MOT s'apprête ainsi à mener une mission d'assistance technique à la réalisation du SCT de la Métropole Nice Côte d'Azur et appuiera l'agence d'urbanisme de Lille dans la réalisation du SCT de la Métropole européenne de Lille. Enfin, la MOT pourra apporter son expertise à la réalisation du SCT de l'Eurométropole de Strasbourg. La MOT s'attachera à poursuivre la collaboration avec la FNAU et l'association des Pôles métropolitains sur cette problématique à la faveur de séminaires à organiser au cours des trois prochaines années.

Elle approfondira la problématique de la gouvernance transfrontalière au sein de ces ensembles. Elle poursuivra les échanges avec les pays voisins (en particulier la Suisse et l'Allemagne) sur les questions métropolitaines transfrontalières.

Le SCT, nouveau dispositif expérimenté en France, pourrait constituer un exemple intéressant pour d'autres pays en Europe déjà dotés de démarches transfrontalières comme les Pays-Bas ou la Hongrie. Un retour d'expériences sur cet outil, et plus largement un échange sur la planification transfrontalière, pourraient être ainsi mis en place par la MOT avec des structures d'appui à la coopération transfrontalière présentes dans ces pays (ITEM, CESCO, etc.).



---

## Gouvernance des territoires transfrontaliers

Thématique très investie par la MOT depuis de nombreuses années tant sur le plan de sa conception, de son fonctionnement, que dans sa structuration juridique, elle est un terrain d'investigation important pour les territoires aux différentes échelles (espaces locaux, agglomérations transfrontalières, parcs, euro-régions, etc.) à poursuivre pour répondre aux questions permanentes d'assistance des territoires transfrontaliers sur ce sujet.

### Bilan 2015-2017

Dans la période 2015-2017, la MOT a notamment assisté de nombreux territoires sur le sujet de leur gouvernance dans le cadre de mission d'assistances : Parc transfrontalier du Hainaut, Agglomération urbaine du Doubs, Parc National du Mercantour, Espace Mont Blanc, Parc marin international des Bouches du Bonifacio, etc. Elle a par ailleurs été en contact permanent avec les territoires frontaliers dans leurs questionnements sur ce sujet.

Elle a enfin porté un premier regard d'ensemble et comparé les moyens et l'organisation correspondant aux différentes structures de gouvernance relatives aux métropoles transfrontalières (étude « métropoles frontalières » réalisée pour le CGET) et aux Eurodistricts de la frontière franco-allemande.

### 2018-2020

Pour la période à venir, il s'agira de poursuivre l'observation de la gouvernance des territoires transfrontaliers aux différentes échelles en prenant en compte la réforme territoriale concernant l'ensemble des échelles en France et ses impacts potentiels sur les structures de gouvernance transfrontalière déjà existantes (Eurorégions, Eurodistricts, Eurométropoles, parcs transfrontaliers, etc.). Il s'agira ainsi d'en dresser un bilan de synthèse et de réfléchir à leurs évolutions possibles, y compris pour les frontières maritimes, tout en ayant en tête les évolutions politiques nationales dans ce domaine (droit à l'expérimentation et à la différenciation de l'action publique, par exemple dans le sillage de l'anniversaire du traité de l'Elysée).

La thématique de la gouvernance trouvera aussi à s'appliquer au cas de l'île de Saint-Martin dans le contexte post-cyclonique.

Il s'agira également de contribuer à l'évolution des cadres et outils juridiques.

La problématique de la gouvernance sera enfin à relier à l'enjeu d'implication citoyenne et de la société civile dans les différents projets de territoires. En effet, il n'y a pas de bonne gouvernance transfrontalière sans l'implication des citoyens, destinataires finaux et « lecteurs » de ces politiques publiques. Cette poursuite se fera par la veille territoriale menée par la MOT, par des actions d'assistance (bons-à-tirer, études opérationnelles), par la rédaction de notes, etc.

Elle passera enfin par une réflexion puis par une action au niveau de l'implication de la société civile à la faveur de projets nationaux (par exemple des séminaires) ou européens dont le contenu reste à préciser (cf. page 11), dans la perspective de la future période de programmation (soutien des programmes de coopération à ces démarches, pactes transfrontaliers, etc.)

---

## GECT, GLCT et autres structures juridiques

Les GECT et autres outils juridiques transfrontaliers permettent d'étayer des structures de gouvernance transfrontalière en conférant un cadre d'action et/ ou en faisant fonctionner des équipements transfrontaliers. La MOT fournit une assistance à l'évolution du cadre juridique auprès des services centraux de l'Etat et des institutions européennes, ainsi qu'une assistance technique de terrain à la mise en œuvre de ces outils : gestion quotidienne (cadre juridique relatif au personnel, à la comptabilité, aux marchés publics, etc.), pérennisation et autres. La MOT dispose d'une compétence de pointe pour assister les acteurs locaux, nationaux et européens dans le suivi et la mise en œuvre des outils juridiques de la coopération transfrontalière. Elle est investie depuis sa création, dans la mise en place de ces outils, tant pour faire évoluer et appliquer le cadre juridique (Ministère de l'Intérieur - DGCL<sup>4</sup>, Comité européen des Régions, Conseil de l'Europe) que pour conseiller les territoires dans leur mise en œuvre (choix de la structure, rédaction de la convention et des statuts en fonction des objectifs, etc.).

### Bilan 2015-2017

Par le passé, la MOT a organisé des sessions d'information des acteurs locaux aux frontières pour faciliter le choix des montages opérationnels transfrontaliers et réalisé un guide sur le sujet des Outils juridiques au service des projets transfrontaliers en décembre 2013<sup>5</sup>. La MOT a également mené plusieurs missions d'assistance à la mise en place et à la modification des statuts de GECT ou de GLCT aux frontières françaises, par exemple pour le Parc marin international des Bouches du Bonifacio et pour l'Agglomération urbaine du Doubs. Cette assistance s'est manifestée également sous la forme de nombreux Bons-à-tirer. Elle a enfin suivi et émis des recommandations dans le cadre de la révision en 2013 du règlement européen relatif au GECT. Son travail d'assistance à l'évolution du cadre juridique auprès des services centraux de l'Etat et de la Commission européenne s'est adressé en particulier au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et au CGET et, au niveau européen, à la Plateforme des GECT du Comité européen des Régions.

### 2018-2020

Pour la période 2018-2020, la MOT poursuivra son rôle de veille et de conseil auprès des services centraux et des territoires locaux, dans l'analyse et l'application des textes juridiques relatifs aux outils juridiques, tant pour l'émergence de structure de gouvernance que pour faire fonctionner des équipements.

Elle continuera notamment de travailler sur l'outil GECT en tant que support aux liaisons maritimes et aériennes en Méditerranée, mais aussi en tant que soutien à d'autres projets de territoires. L'appui aux montages juridiques pour des transports transfrontaliers peu explorés : transports fluviaux à la demande des territoires transfrontaliers (Collectivité territoriale de Guyane) comme de la DGITM<sup>6</sup> suivra son cours.

Si le besoin se confirme, sera mis en place un groupe de travail, visant à capitaliser les expériences de ces structures en matière de mise à disposition, de détachement et de recrutement direct de personnel des structures juridiques transfrontalières.

---

<sup>4</sup> Direction générale des collectivités locales

<sup>5</sup> <http://www.espaces->

[transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Etudes\\_Publications\\_MOT/Cadre\\_juridique\\_de\\_la\\_cooperation\\_transfrontaliere\\_FR.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/Cadre_juridique_de_la_cooperation_transfrontaliere_FR.pdf)

<sup>6</sup> Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

---

## Observation des territoires transfrontaliers

La MOT a accumulé une expertise unique dans ce domaine à travers les études et les cartes qu'elle réalise depuis l'origine. Les données en stock sont toutefois vite obsolètes et il convient de les réactualiser continuellement. Dans ce contexte, la nécessité de renforcer les outils d'analyse et d'observation est plus que jamais d'actualité : la bonne connaissance de ces espaces transfrontaliers est en effet fondamentale pour y mener les politiques publiques transfrontalières dont ils ont réellement besoin.

### Bilan 2015-2017

Au cours de cette période triennale, les travaux ont été poursuivis dans le cadre du dispositif à double étage CST-GTT<sup>7</sup>, notamment sur la question des flux de travailleurs frontaliers, qui ont été présentés dans le cadre d'un séminaire organisé par le Luxembourg en préparation à sa présidence de l'Union européenne (19 mai 2015). L'objectif était de porter le message aux autorités européennes et nationales que le constat d'insuffisance de coordination et de prise en compte par les instituts statistiques nationaux des questions transfrontalières aboutisse à une recommandation forte de la Commission européenne et validée par les Etats pour renforcer l'observation (cf. ci-après le projet « Border Region Data Collection »). Il s'agissait enfin de permettre la pérennisation d'un groupe de travail sur le sujet. La mise en ligne sur le site de l'observatoire des territoires par le CGET des fiches territoriales observées au cours de l'étude MOT/FNAU a été poursuivie pendant cette période.

La MOT a suivi les questions d'observation en participant à des événements organisés par les observatoires transfrontaliers : frontière franco-belge (avril 2016), géoportail Grande Région (mai 2017), système d'information territorial du Genevois (novembre 2017), etc.

Enfin, la MOT a réalisé des travaux d'observation dans le cadre d'études qu'elle a menées en 2017 : étude sur le diagnostic de l'emploi transfrontalier dans l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine - Euskadi - Navarre, et étude sur les enjeux transfrontaliers des métropoles frontalières.

### 2018-2020

L'observation transfrontalière est une thématique ancienne pour la MOT, et fondamentale pour l'aide à la définition des politiques publiques adaptées aux territoires transfrontaliers ; elle sera poursuivie, intensifiée et élargie. Elle concernera les territoires frontaliers aux frontières françaises qui sont dotés de systèmes d'informations géographiques transfrontaliers (géoportail) ou souhaitent le faire. L'extension de la démarche aux frontières maritimes (flux, etc.) sera envisagée.

La MOT s'attachera, en lien avec le CGET, à la relance du dispositif Comité stratégique transfrontalier (CST) et de son groupe de travail technique (GTT) réunissant les instituts statistiques français et frontaliers de la France. Il pourrait être l'occasion d'échanger sur les démarches menées par ces observatoires transfrontaliers locaux. Le CST pourrait en outre se rapprocher du groupe de travail intergouvernemental sur les obstacles transfrontaliers (dont la MOT assure le secrétariat pour le CGET et le Grand-Duché de Luxembourg).

De plus, une étude sur l'observation statistique transfrontalière (« Border Region Data Collection ») commandée par la DG REGIO et EUROSTAT est en cours : elle est réalisée par un consortium réunissant plusieurs instituts statistiques nationaux en Europe et piloté par l'institut statistique des Pays-Bas.

Au niveau européen, la MOT est impliquée en tant qu'observateur dans deux projets ESPON : l'un concerne les services publics transfrontaliers et l'autre l'évaluation de l'impact territorial transfrontalier.

Par ailleurs, la MOT mettra à jour sa carte sur les flux de travailleurs frontaliers en collectant des données de l'INSEE avec lequel une convention de partenariat est prévue, et d'autres sources disponibles.

La MOT poursuivra sa contribution au volet transfrontalier de l'observatoire des territoires du CGET à travers la rédaction d'articles et de cartes et en proposant de nouvelles thématiques à investiguer.

La MOT poursuivra également son rôle d'intermédiaire vis-à-vis des administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins (BMBVS et BB(S)R allemand, ARE suisse, MAT luxembourgeois, certains instituts nationaux statistiques, parfois non frontaliers (Pays-Bas)).

---

<sup>7</sup> Comité stratégique transfrontalier sur l'observation transfrontalière/ Groupe de travail technique

---

## Société civile et citoyenneté transfrontalière

Le degré de maturité des projets de territoire transfrontaliers, leur aboutissement inégal, le taux de chômage élevé côté français et les réactions de défiance des citoyens à l'égard des politiques sont autant d'éléments qui posent plus que jamais la question de l'implication des citoyens dans les territoires transfrontaliers et des politiques qui y sont menées. La mise en place de services aux populations concernées contribue en partie à répondre à l'interrogation sur le sens et l'utilité de la coopération (santé, éducation, culture, emploi, formation, etc.). La question de l'identité transfrontalière doit être posée et passe notamment par un apprentissage interculturel (l'apprentissage de la langue du voisin, touchant au domaine de l'éducation scolaire comme extra-scolaire) avec pour effets espérés l'amélioration des pratiques de coopération (cf. travaux et formations de l'Euro-Institut, pages 29 et 45), un meilleur accès au marché du travail transfrontalier, etc. (cf. page 17).

### Bilan 2015-2017

La période 2015-2017 a constitué un temps de veille et d'échanges avec des acteurs pertinents, afin d'approfondir cette thématique. Deux ateliers ou voyages d'étude ont ainsi été organisés en 2017 avec l'Institut des Hautes Etudes d'Aménagement du Territoire en Europe (IHEDATE) sur le thème « Quel place du citoyen transfrontalier dans la construction européenne ? » sur le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle et du GECT West Vlaanderen-Dunkerque-Flandre-Côte d'Opale. Des tables rondes et visites de terrain ont été organisées, au contact des acteurs économiques, de l'éducation, de la culture, des médias. Cela a permis d'établir un diagnostic de ce qui est réalisé en transfrontalier en ce qui concerne l'implication de la société civile dans les processus de gouvernance, en matière de communication institutionnelle. La vision qu'ont la société civile et les habitants du territoire transfrontalier et de la conduite de son projet politique a pu être analysée. Les habitants font une distinction entre la coopération transfrontalière concrète (santé, éducation, culture, emploi, formation, etc.) et l'Europe institutionnelle jugée lointaine. Cette expérience a été présentée lors de la conférence européenne de la MOT les 30 novembre et 1er décembre 2017.

Par ailleurs, en 2017 la MOT a réalisé un inventaire des dispositifs de financement des microprojets transfrontaliers et créé une rubrique dédiée sur son site Internet.

### 2018-2020

L'organisation de consultations citoyennes transfrontalières, dans la perspective des élections européennes de 2019, permettrait de faire directement le lien entre le fait transfrontalier, vécu au quotidien par ses habitants, et la construction européenne.

En 2018 la MOT se tient à disposition du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour accompagner l'organisation de telles consultations transfrontalières, impliquant les structures transfrontalières et les citoyens des deux côtés de la frontière.

Par ailleurs, après une dizaine d'années d'existence des structures transfrontalières, la réalisation d'un audit de leur fonctionnement (à financer par le réseau ou dans le cadre de commandes ad hoc) permettrait de mettre en lumière les nécessaires évolutions par rapport au contexte de leur création. Repenser leur fonctionnement implique également de repenser le lien avec les citoyens et la manière dont elles participent aux décisions qui les concernent (via l'organisation de Forums citoyens transfrontaliers, etc.).

Enfin, la MOT poursuivra en 2018 sa veille sur les dispositifs de financements des microprojets, et accordera une attention particulière à l'évaluation des fonds Interreg dédiés aux microprojets.

---

## Logement et foncier

La problématique liée au logement et au foncier est au cœur des préoccupations de nombreuses collectivités le long des frontières. Le sujet est néanmoins peu investigué (en dépit des travaux de la MOT pour le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) au milieu des années 2000, et de l'observation régulière de la thématique en franco-suisse). La pression qui s'exerce en particulier sur les versants français qui jouxtent les territoires des pays voisins les plus attractifs (Luxembourg, Suisse, Monaco notamment) rend complexe l'appréhension transfrontalière de cette thématique.

En dehors de travaux ponctuels (Arc jurassien) ou réguliers (Grand Genève) d'analyse de ce sujet et de ceux de la MOT pour le Ministère de la Transition écologique et solidaire au fil des années 2000 (Grand Genève, Eurodistrict Trinationnel de Bâle, littoral basque, littoral catalan), le sujet reste peu abordé et encore trop peu pris en compte dans les politiques publiques du niveau central, au risque d'importantes conséquences sociales (cf. thématique précédente) et spatiale (mitage, territoires non arriérés à un réseau de transport, etc.).

### 2018-2020

Il s'agit de porter la réflexion non seulement sur la connaissance des tendances à l'œuvre dans ces domaines (réalité de la pression, comparaison des coûts de part et d'autre de la frontière, analyse des stratégies résidentielles) mais également la comparaison des dispositifs et pratiques en la matière, l'évolution des outils existants côté français (urbanisme opérationnel, établissements publics fonciers locaux ou d'Etat, etc.) et la possibilité d'outils communs nouveaux à utiliser sur les espaces les plus tendus sans oublier la mise en réseau des acteurs concernés pour développer les échanges de bonnes pratiques en la matière.

L'année 2018 permettra de sonder le réseau de la MOT sur ce sujet, de reprendre contact avec les acteurs clés en la matière (DGALN<sup>8</sup>, collectivités concernées) et d'identifier des zones d'observation prioritaires. Les deux années suivantes pourraient être celles de la conduite d'un projet dans ce domaine, aux partenaires et financeurs à définir.

Un projet dans le cadre du programme ESPON pourrait être par exemple envisagé avec le concours de régions transfrontalières aux frontières françaises et en Europe. Enfin, la participation de la MOT à un projet avec l'UPEM (Marne la Vallée) auprès de l'Agence nationale de la Recherche sur la gestion et la régulation transfrontalière de l'urbanisation diffuse est envisagée en fonction de la réponse au dépôt du projet.

---

<sup>8</sup> Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de la Transition écologique et solidaire

---

## Services publics transfrontaliers

Il s'agit d'une problématique transversale stratégique, reliée à celle de la citoyenneté transfrontalière : il importe en effet de convaincre les citoyens de la valeur ajoutée de la coopération et de l'intégration européenne, via l'amélioration des services quotidiens dans les territoires transfrontaliers. Cela implique le développement de projets locaux, mais aussi une meilleure prise en compte du potentiel de coopération transfrontalière dans les nouveaux documents de planification résultant des réformes récentes : les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP), susceptibles de se saisir d'enjeux transfrontaliers (loi MAPTAM<sup>9</sup>), et les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP, loi NOTRe<sup>10</sup>), etc.

### Bilan 2015-2017

La MOT a suivi de près les évolutions suivantes : prise en compte de la problématique au niveau national via l'institution par la loi MAPTAM d'une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) dans chaque région, susceptible d'être saisie de la coordination des relations transfrontalières avec les collectivités territoriales étrangères situées dans le voisinage de la région, mais aussi au travers du principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public inscrit dans la loi NOTRe.

Au plan européen, cette problématique a fait l'objet d'une prise de conscience avec la Communication de la Commission du 20 septembre 2017. La MOT est par ailleurs associée en tant qu'observateur au projet ESPON CPS consacré aux services publics transfrontaliers. Elle mobilise son réseau pour alimenter une base de données sur les frontières françaises.

### 2018-2020

Dans le cadre de la période 2018-2020, il s'agit de renforcer le suivi de la thématique avec le CGET, notamment à la faveur du déploiement des maisons de services au public en zone frontalière.

---

<sup>9</sup> Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

<sup>10</sup> Nouvelle Organisation Territoriale de la République

---

## Investissements et équipements transfrontaliers

Les investissements et équipements transfrontaliers concernent plus spécifiquement les activités de rapprochement, d'intégration entre des systèmes de portages de projets, de financement et d'exploitation d'infrastructures, d'équipements et de services transfrontaliers participant du développement du territoire transfrontalier.

### Bilan 2015-2017

La MOT suit plus particulièrement depuis 2015 la thématique des investissements transfrontaliers, le cadre politique européen (Plan d'investissement Juncker), l'ingénierie technique et financière disponible pour ces projets au niveau national et européen (groupe Caisse des Dépôts, Commissariat Général à l'Investissement, BEI et sa Plateforme de Conseil) notamment à la faveur d'un atelier organisé en 2016 lors de la Semaine Européenne des Villes et des Régions à Bruxelles.

Dès 2015, la MOT a initié avec la Caisse des Dépôts une collaboration de plus en plus opérationnelle, sur la base d'un travail de recensement de projets structurants frontaliers et transfrontaliers. Plus de 90 projets d'investissement (infrastructures, ingénierie, équipements) ont ainsi été identifiés et présentés à la Caisse des Dépôts début 2016 à différentes directions centrales puis aux directions régionales. Depuis septembre 2016, la MOT contribue à l'analyse des projets par frontière avec les différentes directions régionales et territoriales concernées (DR Grand Est, DR Rhône Alpes, DT Haut Rhin et Moselle), et organise la mise en relation avec ses interlocuteurs des territoires lors de réunions sur le terrain (Eurodistrict Trinationnel de Bâle, Eurodistrict SaarMoselle, Parc Explor Wendel à Petite Rosselle, Grand Genève).

### 2018-2020

Ces échanges concrets pourront se poursuivre et permettre de faire émerger des projets de qualité et matures vers l'accompagnement technique et financier dont ils ont besoin et que la Caisse des Dépôts peut leur fournir. La démarche va se poursuivre sur l'ensemble des frontières françaises, à commencer par les territoires des Hauts-de-France et sur la frontière franco-suisse.

A l'échelle européenne, la MOT pourrait prolonger ce travail d'identification de projets d'investissements transfrontaliers pour la BEI, afin de faire remonter au niveau européen les besoins des territoires transfrontaliers et obstacles qu'ils rencontrent dans leurs projets d'infrastructures, notamment.

Il s'agira d'interroger également les moyens qui permettraient aux collectivités de s'engager sur toute la durée d'amortissement et de prévoir des montages juridiques suffisamment évolutifs. La question porte également sur la création de fonds d'investissements transfrontaliers communs pour porter l'aménagement de zones à fort enjeu. La MOT maintiendra une veille sur cette question, et davantage si l'émergence d'un projet transfrontalier le nécessite.

## Mobilité, transports

La problématique de la mobilité, fondatrice et éminemment structurante pour les territoires transfrontaliers, est suivie depuis l'origine par la MOT, tant en matière d'analyse globale des flux, des obstacles techniques et juridiques, que de recommandations et d'assistance opérationnelle locale.

### Bilan 2015-2017

Pour la période 2015-2017 il s'est agi d'effectuer la comparaison des modes d'organisation et d'investissement dans les transports publics dans les régions limitrophes ; de suivre la réforme du code des transports, la perspective de l'ouverture à la concurrence de tronçons ferroviaires transfrontaliers, la création d'autorités organisatrices de transports transfrontaliers en routier comme en ferroviaire, l'amélioration des dessertes existantes et la réponse au besoin juridique sur des modes de transports transfrontaliers peu explorés : bacs fluviaux et lacustres (fleuve Maroni en Guyane, lac Léman, etc.).

Les actions se sont déroulées à la faveur d'études opérationnelles, de bons-à-tirer et de notes produites pour les autorités compétentes.

La MOT a notamment participé au projet INFORAILMED en réalisant une étude de l'animation de la coopération institutionnelle entre la Région Ligurie, la Région PACA et la Principauté de Monaco en vue de gérer et de définir l'offre ferroviaire de voyageurs transfrontalière entre Nice et Imperia.

La MOT a également accompagné EGIS pour l'étude du concept d'écobonus mobilité au Luxembourg, en effectuant à la fois une expertise de terrain de la situation de la mobilité et des transports entre le Sillon lorrain et le Luxembourg, mais aussi un appui opérationnel dans la prise de contact avec les autorités luxembourgeoises.

Enfin, la thématique de la mobilité a également été l'objet de réunions avec la DGITM<sup>11</sup> notamment sur les lignes maritimes corses et caraïbes.

Concernant les activités européennes, en 2017, la MOT a relayé l'appel à projets « Missing links » de la Commission européenne dont les résultats très attendus, appuieront l'action de la MOT.

### 2018-2020

Pour la période qui commence, d'autres problématiques transfrontalières telles que celles liées à la rédaction des SRADDET<sup>12</sup> des nouvelles régions françaises ou encore des SCT<sup>13</sup> des métropoles frontalières de Nice, Lille et Strasbourg contiennent en elles des volets mobilité et transport, qui continueront d'être au cœur du travail de la MOT.

La MOT est résolument tournée vers les perspectives nouvelles de réouverture de lignes de transport et d'amélioration de lignes existantes à travers des mises aux normes, de remplacement de matériel roulant par du matériel plus performant (exemple de la ligne des Horlogers), ainsi que des modes alternatifs, du co-voiturage, etc.

En 2018, la MOT poursuivra sa veille prioritaire de la thématique de la mobilité et des transports, à travers l'observation des flux de voyageurs (cf. page 10), l'ouverture à la concurrence de l'exploitation ferroviaire, notamment des tronçons transfrontaliers, mais aussi en lien avec le futur règlement « ECBC ». Elle continuera de jouer son rôle d'intermédiaire et de centre de ressources des bonnes pratiques du transfrontalier eu égard notamment à la problématique actuelle des tramways transfrontaliers, après la mise en service de ceux de Strasbourg-Kehl et de Bâle-Saint-Louis, dans l'optique du déploiement de telles lignes à la frontière franco-suisse.

<sup>11</sup> Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

<sup>12</sup> Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

<sup>13</sup> Schémas de coopération transfrontalière



---

## Développement économique et innovation

C'est une thématique clé au regard des objectifs thématiques (OT) de 2014-2020, du retard de coopération transfrontalière en la matière, et pour les territoires transfrontaliers, de la question de leur compétitivité, de leur potentiel non exploité. Cet ensemble thématique est lié à celui de l'emploi et de la formation professionnelle (cf. page 17).

Le développement économique transfrontalier interroge la dynamique propre des territoires frontaliers français en comparaison des versants situés de l'autre côté de la frontière, vers lesquels ils envoient des centaines de milliers de travailleurs frontaliers chaque jour.

### Bilan 2015-2017

La période 2015-2017 a vu la thématique approfondie et développée à la faveur de la finalisation du projet sur le développement économique des territoires transfrontaliers (reprise d'entreprise en transfrontalier, internationalisation et accompagnement des PME à l'innovation, pôles de compétitivité transfrontaliers, expériences de fonds de capital-risque transfrontaliers, bonnes pratiques et conditions cadres à mettre en place pour y parvenir, etc.), co-financé par le programme Europ'Act, avec la publication en 2015 de deux ouvrages : un rapport de diagnostic ainsi que deux guides pratiques, l'un à destination des porteurs de projet, l'autre à destination des gestionnaires de programmes et des autorités publiques, et traduits en anglais. Une conférence de restitution a été organisée en septembre 2015. La MOT a également suivi en 2016-2017 l'élaboration des SRDEII<sup>14</sup> par les régions. Elle a notamment échangé avec les Régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes sur les enjeux transfrontaliers de ces schémas : elle a réalisé une contribution sur les enjeux de développement économique en franco-suisse et franco-italien pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et participé à une réunion à Strasbourg avec la Région Grand Est et la Caisse des Dépôts.

Concernant l'innovation, la MOT a rédigé un article sur les S3 (Smart Specialization Strategies) transfrontalières dans le magazine Panorama de la DG REGIO de septembre 2017.

### 2018-2020

Sur la période 2018-2020, le travail de valorisation de la publication de 2015 auprès des acteurs du développement économique, notamment au niveau national et européen (DG Trésor, Caisse des Dépôts et BEI<sup>15</sup>, etc.) sera poursuivi, afin de partager les recommandations de la MOT pour un développement économique intégré sur les territoires transfrontaliers (CCI France, APCMA, BPI France, France Clusters, Transeo, etc.). La question particulière de l'investissement en zone frontalière (Caisse des Dépôts, BEI) sera examinée notamment dans une perspective de développement économique.

La dimension économique sera également prise en compte dans les différents travaux relatifs aux schémas de coopération transfrontalière des trois métropoles concernées sans oublier le suivi qu'opère la MOT sur l'ensemble des frontières. Une attention particulière sera portée sur les évolutions expérimentales en matière de fiscalité en faveur du développement économique et des créations d'entreprises dans les zones à fort différentiel réglementaire (Luxembourg, Allemagne, Suisse, etc.).

---

<sup>14</sup> Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation

<sup>15</sup> Banque européenne d'investissement

---

## Emploi et formation professionnelle

L'emploi transfrontalier est une thématique investiguée par la MOT depuis l'origine (analyses des flux de travailleurs frontaliers et cartographie correspondante, des marchés de l'emploi, lien avec la formation professionnelle et les effets induits sur le territoire). Les migrations de travailleurs frontaliers constituent en effet l'élément géographique le plus tangible et le plus spectaculaire de la réalité transfrontalière. On considère qu'un travailleur est frontalier quand il réside dans un pays, travaille dans un autre et rejoint son domicile au moins une fois par semaine. On estime ainsi à plus de deux millions le nombre de travailleurs frontaliers dans l'Union européenne, dont plus de 400 000 résidant en France.

### Bilan 2015-2017

Au cours de la période précédente, l'emploi transfrontalier a fait l'objet de travaux d'analyse, notamment à travers sa dimension statistique, dans le cadre du Comité stratégique transfrontalier (CST) et de son Groupe de travail technique (GTT). Plusieurs réunions ont été organisées avec les instituts statistiques voisins de la France afin de réaliser une carte sur la disponibilité des données relatives à l'emploi transfrontalier. Elle a été présentée lors d'un atelier dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne afin d'alerter les autorités européennes sur l'importance de cette thématique. Suite à cette prise de conscience, la Commission européenne a lancé un projet sur la collecte de données sur les régions frontalières (l'INSEE en est le partenaire français).

En 2017, la MOT a contribué à la réalisation d'une fiche de l'Observatoire des territoires sur les dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France.

La MOT a également contribué en 2017 à la réalisation d'une étude sur le diagnostic de l'emploi transfrontalier dans l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine - Euskadi - Navarre.

### 2018-2020

Au cours de la période qui commence, il s'agit de poursuivre l'observation des dynamiques de l'emploi, en lien avec les adhérents de la MOT (Pôle Emploi, Groupement Transfrontalier Européen, etc.) et les autres partenaires (réseau des DIRECCTE) ; à travers un travail en lien avec l'observatoire des territoires du CGET, et les différents instituts statistiques des pays voisins, afin de donner à voir un paysage d'ensemble, qui n'a plus été observé au niveau européen depuis 2007. Les travaux menés dans le cadre du Comité stratégique transfrontalier de l'observation (réalisation d'un travail sur les données relatives à l'emploi transfrontalier dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2015) doivent se poursuivre.

La MOT suivra également l'évolution du projet européen « Border Region Data Collection » (collecte de données sur les régions frontalières) auquel participent l'INSEE et sept autres instituts statistiques européens.

Il s'agira également de veiller au suivi des coopérations en matière de formation professionnelle (en lien avec les Régions), comme vecteur de lutte contre le chômage.

---

## Education, enseignement supérieur, recherche

Aujourd'hui la thématique « éducation, enseignement supérieur, recherche » bénéficie d'une véritable montée en puissance. Le Président de la République française s'en est fait l'écho lors de son discours à la Sorbonne à Paris le 26 septembre 2017, à travers l'idée d'universités européennes qui pourraient, via l'échange et la coopération scientifique, insuffler une nouvelle dynamique à la construction européenne. Dans ce contexte, la promotion de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche a rejoint les actions prioritaires de la MOT. Par ailleurs, d'un point de vue plus technique, cette coopération comprend de nombreuses questions liées à la forme que prennent les partenariats universitaires aux différentes frontières, forme qui conditionne l'étendue de la coopération. Ainsi, EUCOR - Le Campus européen, a pris la forme d'un GECT capable de porter la mise en place de chaires, d'infrastructures, de formations et de financements communs aux différentes formes de conventions partenariales n'engageant les parties que dans le strict cadre de leurs termes exprès. A ces questions actuelles de montages et de mutualisations viennent s'ajouter des questions classiques de reconnaissance des diplômes, du bilinguisme en primaire et secondaire, etc. pour lesquelles la MOT propose une expertise reconnue. L'éducation est également un enjeu fondamental dans la construction d'une citoyenneté transfrontalière et européenne, qui passe par la connaissance de la langue et de la culture du pays voisin.

### Bilan 2015-2017

Pour la période 2015-2017, la thématique de l'éducation, de l'enseignement supérieur dans le domaine de la coopération transfrontalière et de la recherche faisait l'objet d'une veille de la part de la MOT. La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a confié à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) via la lettre de mission annuelle 2016-2017 aux inspections générales, une mission sur les activités transfrontalières des établissements d'enseignement supérieur. En 2017, l'IGAENR s'est rapprochée de la MOT afin de bénéficier de son savoir-faire dans le cadre de la rédaction de son rapport. En parallèle et afin de pérenniser les échanges entre la MOT et le monde universitaire, l'idée d'une adhésion de la Conférence des présidents d'université a été avancée.

### 2018-2020

La MOT se propose d'accompagner toute démarche de coopération entre universités et centres de recherche et de formation de part et d'autre des frontières.

---

## Transition énergétique

Aux enjeux techniques, environnementaux et économiques forts en matière d'énergie s'ajoutent dans le contexte transfrontalier les difficultés liées aux disparités des régimes réglementaires fiscaux et juridiques. Or, la coopération dans ce domaine est essentielle pour assurer la sécurité de l'approvisionnement des deux côtés des frontières et la pleine intégration du marché européen de l'énergie. Si le développement des énergies renouvelables ou la promotion de l'efficacité énergétique peuvent apporter des bénéfices économiques et financiers à moyen et long terme, ils représentent, à court terme, des investissements coûteux, qui peuvent être mutualisés en transfrontalier.

En partenariat avec l'Eurodistrict PAMINA (France-Allemagne), la MOT a organisé en 2012 au sein de son réseau un groupe de travail sur les « énergies renouvelables dans un contexte transfrontalier » et assuré la mise à jour de ressources spécifiques et de veille sur les projets.

### Bilan 2015-2017

En 2015-2017, la MOT a participé au projet du bureau Union Européenne de la Fondation Heinrich Böll sur la coopération régionale dans le domaine des énergies renouvelables, pour atteindre les objectifs européens pour 2030. La MOT est ainsi intervenue dans deux conférences et un voyage d'études dans la région de la mer du Nord. Elle a pu témoigner de projets transfrontaliers concrets contribuant à la transition énergétique et apporter son expertise sur les enjeux et obstacles aux projets d'énergies renouvelables, pour produire des recommandations politiques adressées aux acteurs européens (institutions européennes, professionnels du domaine de l'énergie).

### 2018-2020

Cette thématique revient à l'agenda avec la tenue des Assises Européennes de la Transition Energétiques à Genève les 30-31 janvier et 1er février 2018, faisant suite aux anciennes Assises de l'Energie, dans un nouveau format transfrontalier et européen. Les questions d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'adaptation au changement climatique ont été traitées en transfrontalier. La MOT y anime un atelier visant à développer des échanges sur ces sujets, en transfrontalier et dans des projets de coopération décentralisée.

La MOT veillera à développer des échanges sur ces sujets en transfrontalier, dans le cadre de partenariats et d'échanges avec les acteurs aux différents niveaux. Ce travail pourrait déboucher sur la publication d'un cahier de la MOT et sur un séminaire thématique.

---

## Risques, changement climatique

Toutes les zones frontalières sont concernées par l'adaptation au changement climatique, ainsi que par la prévention et la gestion des risques technologiques, que ce soit les espaces naturels et ruraux ou les agglomérations urbaines. Quant aux risques naturels, ils représentent un défi plus important dans les zones de massifs, le long des fleuves et des rivières, sur les zones côtières et marines, dans les espaces naturels protégés. Les risques ne connaissent pas de frontière et la situation d'un pays peut affecter celle de ses voisins. Ceci implique de renforcer les dispositifs d'observation et de capitalisation pour identifier les vulnérabilités transfrontalières et les transferts de vulnérabilité potentiels et de renforcer les capacités d'adaptation et de gestion des risques des territoires et des acteurs transfrontaliers.

### Bilan 2015-2017

La MOT a participé à plusieurs séminaires européens sur le sujet en 2017. Au niveau national, la MOT a participé activement au Groupe de Travail Action Internationale dans le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2, rendu public fin 2017. Elle a ainsi contribué à la rédaction d'une fiche action « Transfrontalier ».

### 2018-2020

Pour 2018-2020, la MOT poursuivra et intensifiera les échanges engagés dans ce domaine. Elle pourra apporter son expertise, en lien avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), en réalisant, si demandé, une comparaison des pratiques sur ce sujet de part et d'autre des frontières. La MOT participera à la mise en œuvre des actions du deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique relevant du domaine transfrontalier. Elle soutiendra le développement des connaissances sur les impacts et la vulnérabilité des territoires transfrontaliers face au changement climatique et le renforcement de leurs capacités d'observation, de collecte et de traitement des données, en partenariat avec le MTES et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La MOT appuiera la mise en cohérence entre États voisins des stratégies, des plans climat, des législations et des réglementations juridiques et techniques nationales et régionales.

---

## Coopération maritime

Ce type spécifique de coopération transfrontalière est suivi notamment dans le cadre de la présence des plusieurs adhérents concernés dans le réseau de la MOT et a fait l'objet de plusieurs études de la MOT sur le sujet. La MOT prévoit d'articuler son action et ses positions avec l'Initiative des Détroits d'Europe et de valoriser la nature spécifique de ces coopérations dans le cadre de la période 2014-2020. C'est un enjeu d'autant plus d'actualité dans le contexte des négociations du Brexit, qui concernent également les aspects de coopération territoriale. La MOT est en lien avec les territoires concernés (Département du Pas-de-Calais et autres départements de la façade Manche) pour réfléchir aux implications et scénarii possibles. Les autres territoires concernés (îles de Méditerranée, Caraïbes) seront également pris en compte.

### Bilan 2015-2017

La MOT a suivi les activités de l'Initiative des Détroits Européens et analysés le programme France-Italie Maritime. Elle a participé à deux événements du projet PASSAGE : conférence de lancement du projet en 2016 et séminaire transversal sur la coopération maritime à Tallinn en octobre 2017. Enfin, la MOT est intervenue lors d'un atelier à la Semaine Européenne des Villes et des Régions sur l'avenir de la coopération maritime post-2020.

### 2018-2020

La MOT réalisera une veille particulière sur les conséquences du **Brexit** dans divers thèmes de la coopération : effets économiques sur la façade maritime Nord-Manche et régions exportatrices vers le Royaume-Uni, report modal du fret vers le rail jusqu'à la frontière espagnole, etc.



## Autres thématiques

Un deuxième groupe rassemble des thématiques de travail intéressantes mais, soit ne faisant pas l'objet de positionnement de premier rang au niveau national ou européen, soit ne relevant pas des axes à développer en priorité selon les remontées à ce jour du réseau des membres de la MOT. Elles feront toutefois l'objet d'une veille (revue de presse, mise à jour des fiches du site Internet, etc.), à moins qu'une collectivité ou un service de l'Etat ait une demande particulière d'accompagnement sur l'une d'entre elles.

---

## Santé

Au regard notamment de l'évolution des cadres nationaux et européens concernant l'accès aux soins, la santé reste une thématique particulièrement structurante dans l'offre de services aux populations transfrontalières et par son ancrage territorial transfrontalier de plus en plus affirmé, à la suite du lancement du concept de communauté de santé transfrontalière lancé par la MOT au début des années 2000.

### Bilan 2015-2017

La MOT a maintenu le contact avec la DAEI du Ministère des Solidarités et de la Santé, notamment au sujet du réexamen du statut des ZOAST franco-belges et des possibles créations de zonages sanitaires transfrontaliers spécifiques sur la frontière franco-allemande.

Elle a maintenu également une veille sur l'évolution du cadre juridique à la faveur des nouveaux accords binationaux entre la France et ses voisins (sur l'assurance maladie des frontaliers entre la France et la Suisse en 2016, sur la coopération entre la France et le Luxembourg en 2017, etc.).

Elle a participé à différentes manifestations relatives à la coopération sanitaire (Parlement européen ; Arc jurassien, etc.).

Elle a contribué à la réalisation d'un ouvrage commandé par la DG REGIO sur le sujet en 2017.

Elle a enfin répondu au cours des 3 dernières années aux sollicitations de ses adhérents sur ce sujet, notamment dans le cadre des Bons-à-tirer.

### 2018-2020

Un investissement plus important nécessite un soutien particulier proportionné. Dans le cadre de la mise en place d'une politique transfrontalière plus structurée sur le plan interministériel, la MOT renforcera ses liens avec le ministère de la santé, en veillant à ce que la problématique sanitaire, éminemment stratégique et prégnante dans la vie des bassins transfrontaliers, soit interconnectée avec l'ensemble des autres thématiques à commencer par l'intégration territoriale. Elle interviendra le cas échéant sur des questions plus techniques et juridiques au niveau local (Briançon etc.).

---

## Inclusion sociale en territoire transfrontalier

Les territoires frontaliers français sont soumis à des évolutions rapides, sous l'effet des flux de travailleurs frontaliers massifs, en constante évolution. Des différentiels de développement économique et de revenus existent sur ces territoires restreints, engendrant dans une phase avancée des problématiques d'éviction spatiale (flambée des coûts du foncier et du logement), citoyenne (défiance vis-à-vis du politique, non vote, ou vote anti-frontalier et anti-européen), etc. La cohabitation entre les travailleurs frontaliers qui tirent de leur activité un niveau de vie élevé et d'autres populations exclues de ce fonctionnement et de cette richesse de l'interaction transfrontalière créent dans tous les cas des tensions intercommunautaires, voire des effets de rejet des travailleurs frontaliers. Ce sujet est très émergent et peu observé. Il reste pourtant déterminant pour comprendre les nouvelles menaces qui pèsent sur ces espaces très spécifiques et mettre en œuvre des actions approuvées.

### Bilan 2015-2017

Sur la période 2015-2017, la MOT a entrepris avec ses partenaires de mieux définir l'acceptation de ce sujet dans les espaces frontaliers. En 2015, la MOT a établi un recensement des quartiers de la politique de la ville dans les territoires français frontaliers, qui a fait l'objet d'échanges avec le CGET. La MOT a réalisé également une veille sur l'Agenda Urbain Européen et ses partenariats, notamment celui mené par le CGET avec la Belgique sur le thème de la Pauvreté Urbaine. Partant de ce travail, la comparaison et l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine pourraient être accentués, afin de déboucher à terme sur des expérimentations dans des secteurs transfrontaliers pré-identifiés, dans le cadre de pactes locaux, notamment transfrontaliers.

### 2018-2020

Pour 2018-2020, la MOT renforcera ses activités d'investigations sur le thème de l'inclusion sociale, par l'envoi d'un questionnaire auprès de son réseau, interrogeant la manière dont le sujet est vécu, accompagné et pris en compte dans les projets de développement territorial. Ce travail permettra d'identifier les liens entre développement économique territorial et les acteurs de la politique de la ville, de l'inclusion sociale et des logements sociaux, entre autres.

Le questionnaire élaborera également la problématique migratoire et d'accueil des réfugiés en zones frontalières, et celles des publics spécifiques (enfants placés, personnes handicapées, personnes âgées, etc.).



---

## Espaces naturels protégés

La MOT collabore avec les Parcs naturels régionaux dans le cadre du partenariat MOT- Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) ainsi qu'avec les Parcs nationaux (PN) sur les besoins d'ingénierie territoriale spécifiques pour les 10 PNR et les 4 PN frontaliers, et le développement de réseaux européens.

### Bilan 2015-2017

En 2017, la MOT a réalisé une étude sur les enjeux transfrontaliers des massifs frontaliers français à la demande du CGET.

### 2018-2020

Le sujet des espaces naturels et protégés pourrait connaître un nouvel intérêt dans le cadre des suites de l'étude sur les massifs transfrontaliers réalisée pour le CGET en 2017. De plus, la MOT contribue début 2018 à un ouvrage sur le Massif Alpin et en particulier les démarches de coopération transfrontalière qui le concernent (à la demande de l'Agence alpine des territoires).

La MOT doit relancer le sujet de la coopération transfrontalière et de la mise en réseau des espaces naturels protégés terrestres et maritimes, au niveau national (avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux). Elle pourrait par exemple appuyer le développement en transfrontalier de certains PNR récemment créés (PNR Ardennes) ou de parcs en cours d'élaboration (PNR Pays horloger).

Enfin, la MOT pourrait relancer ses échanges avec le réseau Transboundary Parks, au sein de la fédération EUROPARC, dont elle avait suivi les travaux les années précédentes (cf. page 46).

La MOT pourrait par ailleurs se rapprocher de l'Agence française pour la biodiversité qui assure désormais la gestion des parcs nationaux de France.

---

## Environnement

Au-delà d'un traitement national et local, les actions transfrontalières dans ce domaine ont une vraie valeur ajoutée car l'environnement ne connaît pas de frontière. Les territoires transfrontaliers sont, ou devraient devenir, des espaces de responsabilité et de gestion commune des milieux, de mutualisation de moyens (outils de mesure et systèmes d'alerte sur la qualité de l'air, stations d'assainissement transfrontalières, etc.). Au niveau européen, les corridors écologiques et la connexion entre les espaces naturels transfrontaliers pour former un « TEN-G » (G pour « Green Infrastructure ») sont des sujets montants. La MOT pourrait renforcer son action dans le domaine de l'environnement, en lien avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et avec les projets européens du programme LIFE.

---

## Culture

Il s'agit d'une thématique importante, aux acceptions très larges, (langue, citoyenneté, offre culturelle transfrontalière, médias, tourisme, etc.). La culture apporte une contribution essentielle à la cohésion territoriale et au développement durable des territoires transfrontaliers, selon les trois piliers que sont :

- l'économie : avec le développement transfrontalier d'industries culturelles et créatives, et du tourisme,
- la cohésion sociale : l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale promue par les projets culturels,
- l'environnement : les projets portant sur le paysage, le patrimoine naturel et culturel, etc.

Rendue possible par l'ouverture des frontières liée à la construction européenne, la coopération transfrontalière culturelle contribue à son tour au renforcement de la culture et de la citoyenneté européenne. Ce thème sera traité en lien avec les problématiques de société civile, de citoyenneté transfrontalière et de développement économique, et fera par ailleurs l'objet d'une veille.

---

## Sécurité

Les frontières étant des lieux complexes à appréhender en termes de prévention et répression de la délinquance, mais aussi en termes humanitaires, une coopération transfrontalière visant à la coordination des systèmes de police et à une assistance mutuelle de part et d'autre des frontières est nécessaire, dans le respect des dispositions adéquates de chacun des droits nationaux. A une époque où le terrorisme et les actes de guerre sont des phénomènes croissants dans différentes régions du globe, entraînant des migrations et des mouvements de populations, la MOT enregistre de plus en plus de demandes relatives aux questions de coopération transfrontalière entre polices et forces de l'ordre dans le domaine de la sécurité. Ainsi, elle est présente aux côtés des pouvoirs publics pour la prise en compte des enjeux sécuritaires et humanitaires et notamment l'adaptation du droit des étrangers et du droit d'asile au contexte actuel. La MOT a organisé en 2016, dans le cadre du programme BIG, une conférence sur le thème « Sécurité et développement, comment gérer la frontière ? ». Les territoires transfrontaliers étant directement impactés, la MOT est prête à jouer son rôle d'interface entre le niveau local et les services de l'Etat pour contribuer à la définition d'une gouvernance des frontières et une coopération transfrontalière appropriées. Il est envisageable d'investir ce champ de la coopération en lien avec le Ministère de l'Intérieur, en particulier dans sa dimension juridique. Par ailleurs, en matière de sécurité civile, il est également important de coordonner les modalités d'intervention en cas d'accidents industriels, de catastrophes naturelles etc.

# LES TROIS AXES DE TRAVAIL

L'action de la MOT se décline en trois axes principaux de travail qui sont :

- Accompagner les acteurs de la coopération transfrontalière,
- Contribuer aux politiques transfrontalières à l'échelle nationale,
- Représenter les intérêts des territoires transfrontaliers au niveau européen, outre-mer et international.

L'expertise que la MOT mobilise est tout à la fois celle de l'équipe technique et celle de l'ensemble de son réseau (membres, partenaires, services des Etats, etc.).

# PREMIER AXE

## Accompagner les acteurs de la coopération transfrontalière

La MOT est au service de l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière : les collectivités, leurs groupements, agences et réseaux ; les services centraux et déconcentrés des Etats ; les parlementaires ; les organismes publics et entreprises ; les institutions européennes ; la société civile ; et tout particulièrement, parmi tous ces acteurs, ses membres et ses partenaires financiers.

---

## Une plateforme de mise en réseau

La MOT anime un réseau qui fédère les praticiens et les acteurs institutionnels de la coopération transfrontalière dans une approche multinationale : porteurs de projets, collectivités publiques, services des États, programmes européens, etc. Le réseau de la MOT est le lieu pour échanger les expériences, identifier les besoins rencontrés sur le terrain et favoriser la recherche de solutions transfrontalières. L'amélioration des pratiques de coopération transfrontalière dans tous les domaines thématiques ou territoriaux, et sur toutes les frontières, est l'un des axes de travail essentiels de la MOT. Les outils de mise en réseau, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques sont multiples : les conférences, séminaires et groupes de travail thématiques, la Plateforme des techniciens, le Forum en ligne, les formations et les visites de terrain. Les synergies avec les réseaux nationaux et les outils de communication du centre de ressources contribuent également à la mise en réseau (newsletters et site Internet de la MOT, etc.) (cf. pages 32 et 33).

### Conférences, séminaires et groupes de travail

---

La MOT organise des conférences et des séminaires ouverts à tous pour mettre en lumière une thématique ou une actualité. Organisés régulièrement, souvent en partenariat avec un adhérent, ils sont l'occasion de promouvoir la coopération transfrontalière ou plus spécifiquement un territoire transfrontalier. La conférence annuelle de la MOT met en débat à l'échelle européenne les grands enjeux de la coopération transfrontalière. Les groupes de travail thématiques permettent d'approfondir des thématiques spécifiques.

#### En 2018

Dans le contexte des Assises Européennes de la Transition Énergétique organisées les 30, 31 janvier et 1er février 2018 par le Grand Genève - le Secrétariat des Assises étant assuré par la Communauté Urbaine de Dunkerque, deux membres du réseau de la MOT, celle-ci participe sur l'Espace Réseau et anime un atelier.

La MOT co-organise avec l'UMS RIATE un séminaire portant sur l'observation transfrontalière, et son usage par les politiques publiques.

La MOT envisage d'organiser une conférence européenne sur le thème de la coopération transfrontalière à l'international.

La MOT participe avec son réseau à l'organisation de consultations citoyennes transfrontalières, dans la perspective des élections européennes de 2019.

### Plateforme des techniciens

---

Lieu privilégié de l'expression du réseau, la Plateforme des techniciens lancée en 2011 réunit deux fois par an les membres de la MOT pour :

- partager les points de vue sur une actualité du réseau ;
- mettre en lumière les besoins des acteurs locaux et les bonnes pratiques ;
- rendre compte des problématiques exprimées sur le forum en ligne.

Si les thématiques de travail de la Plateforme des techniciens seront à déterminer en fonction des besoins du réseau, la MOT s'emploiera à la rendre encore plus dynamique et productive, notamment en organisant des séances interactives et participatives avec ses membres afin de mieux faire remonter les « besoins » des acteurs locaux et les enjeux des territoires.

**En 2018 :** La MOT envisage de tenir deux réunions de la Plateforme des techniciens. La première dans le cadre de l'Assemblée générale les 22 et 23 mai 2018 à Nice. Une deuxième réunion aura lieu à l'automne lors d'une journée MOT qui regroupe les instances du Bureau, du Conseil d'orientation et de la Plateforme des techniciens.

## Forum en ligne

Ce forum réservé aux membres (acteurs locaux et régionaux de la coopération, services nationaux centraux et déconcentrés) a été mis en ligne en novembre 2017. Il constitue un outil interactif permettant :

- une mise en contact directe entre les acteurs de la coopération membres du réseau
- le partage d'expériences et de réponses techniques aux questions posées par les membres
- l'identification - par ce biais - des obstacles du terrain et leur relais par la MOT aux niveaux compétents, notamment dans le cadre de la coordination interministérielle en cours de mise en place dans le cadre de la Conférence des territoires
- l'élaboration de fiches « Obstacle/Solution » et « Bonnes pratiques » mises à disposition de tous les membres.

Les échanges autour des obstacles rencontrés de façon récurrente par les acteurs du transfrontalier et des expériences mises en place pour les surmonter contribuent à l'émergence de solutions locales à partager entre les territoires, et le cas échéant à la remontée des problématiques aux autorités compétentes. Ces échanges - identification des obstacles, remontées des besoins et recherches de solution - pourront aboutir à des actions :

- au niveau national (comme pour les ateliers relatifs au développement économique transfrontalier organisés à quatre reprises à l'automne 2014),
- par frontière, en associant les acteurs propres à cette frontière (collectivité, Eurorégion, autorité de gestion du programme transfrontalier, autorité nationale, préfet coordinateur, Etat voisin, Euro-institut, réseau du CNFPT, etc.),
- au niveau européen, en partenariat avec d'autres réseaux, les institutions européennes ou les programmes européens de réseau (cf. pages 43-47).

Les sujets d'intérêt pourront désormais également être directement remontés via le Forum en ligne, ainsi que d'autres outils de travail collaboratif, de façon à rendre les membres du réseau acteurs du travail de la MOT, aux côtés de son équipe technique.

**En 2018 :** Suite à la mise en ligne du Forum, la MOT incitera les adhérents à exprimer leurs questions et propositions directement dans le cadre du Forum, et animera les débats.

Exemples de sujets de discussion qui seront lancés sur le Forum : les conséquences du Brexit sur la coopération transfrontalière post-2020 ; et les consultations citoyennes transfrontalières.

## Formations

La MOT contribue à des formations destinées aux acteurs de la coopération transfrontalière. Le cadre de l'action transfrontalière des services de l'Etat et des collectivités est impacté par les processus de décentralisation et de réformes des politiques publiques, ainsi que par l'élaboration des dispositifs relatifs à la programmation européenne 2014-2020 et post 2020. Les besoins de compétences évoluent, tant au niveau territorial (fonction publique territoriale) qu'au niveau central et déconcentré (services de l'Etat, Caisse des Dépôts). La MOT assiste à leur demande ses adhérents et les services nationaux concernés (ministères, Caisse des Dépôts) dans la définition des contenus et des actions de formation à mettre en œuvre, et y intervient en tant que de besoin aux côtés du CNFPT ou d'autres organismes de formation. La MOT mettra en œuvre une capitalisation de son savoir-faire ; l'organisation de modules de formation en ligne est envisagée.

### Formations de la fonction publique d'Etat

#### Bilan 2015-2017

Au cours de la précédente période 2015-2017, s'agissant de la fonction publique d'Etat, la MOT a contribué à des formations à la coopération transfrontalière de sous-préfets, voire de préfets (dans le cadre du CHEMI) à la demande du Ministère de l'Intérieur.

#### 2018-2020

Pour la période 2018-2020, un partenariat pourrait être formalisé à cet égard avec le Ministère de l'Intérieur, et envisagé avec d'autres ministères vis-à-vis des cadres de leurs services déconcentrés. En 2018 la MOT prépare une journée d'études « L'action transfrontalière du Préfet » qui aura lieu le 15 juin 2018, dans le cadre du CHEMI.

## Formation des personnels de la fonction publique territoriale

Relativement à la formation des personnels de la fonction publique territoriale, la collaboration avec le **CNFPT** est déjà formalisée sous la forme d'une convention, renouvelée début 2018. Ces formations sont ouvertes aux membres de son réseau y compris les services déconcentrés de l'Etat et les DR Caisse des Dépôts. Des cadres de partenariat pourront être définis avec d'autres organismes de formation, comme l'**ENA** et l'**INET** avec lesquels la MOT est amenée à travailler plus ponctuellement, ainsi qu'avec d'autres associations qui organisent de telles sessions de formation à destination de leurs membres.

Au-delà, il est envisagé que les actions de formation ou d'information soient déclinées sur chaque frontière, en liaison avec les délégations régionales du **CNFPT**, les **INSET**, les structures de formation spécialisées telles les **Euro-Instituts**, quand ils existent. Une ouverture vers les pays voisins pourrait être recherchée, permettant des échanges sur les outils de coopération propres à chaque frontière, voire un benchmark entre les politiques publiques menées dans les pays voisins. Le cycle de séminaires mené par la MOT en 2013 sur les outils juridiques en a validé l'intérêt.

**En 2018** : L'Association nationale des élus de montagne (ANEM) a fait appel au savoir de la MOT afin d'enrichir son offre de formation à destination des élus de montagne des zones frontalières.

La MOT participe également à la 6ème Master-Class « Trans/Frontière et Dialogue des disciplines », les mercredi 31 janvier, jeudi 1er et vendredi 2 février 2018, à Marseille. Co-produite par les masters de plusieurs universités frontalières et l'institut catholique de la Méditerranée, et soutenue par le CNFPT, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Avitem et la MOT, elle est un lieu d'échanges entre étudiants, chercheurs et professionnels de la coopération territoriale. La prochaine Masterclass aura lieu en 2019 à Barcelone.

## Visites de terrain

Sur la demande des membres de son réseau, la MOT a organisé une première visite de terrain en mars 2017 dans le cadre de l'Assemblée générale accueillie par le GECT Alzette Belval à la frontière franco-luxembourgeoise. Cette visite a été fortement appréciée selon l'évaluation faite.

**En 2018** : La MOT organise une nouvelle visite de terrain dans le cadre de son Assemblée générale des 22 et 23 mai 2018 à Nice, à l'invitation de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), afin de mieux connaître les enjeux de coopération transfrontalière de la MNCA et de la CARF avec l'Italie et Monaco et de passer la frontière franco-italienne à Vintimille en Italie.

# Synergies avec les réseaux nationaux

---

## Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Le partenariat entre la MOT et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) est important pour les deux organisations, MOT et FNAU, car les dynamiques urbaines à l'œuvre sur les territoires transfrontaliers nécessitent un croisement des compétences et des acteurs de nos deux réseaux.

**En 2018 :** La MOT participera à la rédaction d'un ouvrage collectif pour la FNAU (Point FNAU Gallimard alternatives). Elle poursuivra son action de soutien au développement de l'ingénierie transfrontalière au sein des agences d'urbanisme et contribuera aux réflexions sur le développement d'agences d'urbanisme transfrontalières et à un plaidoyer pour un financement pérenne de l'ingénierie transfrontalière.

## Fédération des Parcs naturels régionaux

La MOT collabore avec les Parcs naturels régionaux dans le cadre du partenariat MOT-Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) ainsi qu'avec les Parcs nationaux (PN) sur les besoins d'ingénierie territoriale spécifiques pour les 10 PNR et les 4 PN frontaliers, et le développement de réseaux européens.

**En 2018 :** La MOT pourra apporter une assistance à leur réflexion sur le fonctionnement de leur structuration transfrontalière, notamment quand ils sont constitués en GECT.

## France Urbaine

Les échanges avec France Urbaine se sont également multipliés ces dernières années.

**En 2018 :** La MOT poursuivra ses relations avec France urbaine notamment dans le contexte de l'élaboration des SCT<sup>16</sup> et dans le suivi des Pôles métropolitains transfrontaliers.

## Régions de France

La MOT a intensifié la relation avec Régions de France dans le contexte des grandes régions dotées de nouvelles compétences, notamment l'élaboration de leur SRDEII et de leur SRADDET (enjeu de l'articulation multiniveaux avec les départements et les territoires frontaliers infra).

**En 2018 :** Dans le prolongement de la période précédente, la MOT continuera à veiller à la prise en compte du transfrontalier dans ces schémas, notamment en participant à des échanges menés dans le cadre de Régions de France et en tant qu'expert à des événements organisés sur ces schémas par les régions frontalières concernées.

Le séminaire ESPON du 28 mars 2018 porte sur « Les stratégies nationales et régionales de planification territoriale », afin de permettre une réflexion croisée entre praticiens (SRADDET français, autres pratiques européennes) et chercheurs.

## Assemblée des Départements de France (ADF)

Le partenariat avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), engagé en 2016, sera poursuivi dans le cadre du Groupe de Travail Europe et Transfrontalier.

**En 2018 :** Des enjeux tels que les SDAASP (occasion de mutualiser certains services via la coopération transfrontalière), de l'ingénierie territoriale, de la prise en compte des compétences départementales dans le post 2020, etc. pourraient y être abordés.

## Autres synergies

Dans le cadre de la valorisation de l'étude Développement économique des territoires transfrontaliers, la MOT recherchera dès 2018 à développer des synergies avec CCI France, l'APCMA, France Clusters et Bpifrance.

---

<sup>16</sup> Schémas de Coopération Transfrontalière



---

## Un centre de ressources

Cette action correspond au besoin d'information et de partage de la connaissance des acteurs de la coopération transfrontalière. Pour y répondre, la MOT diffuse des informations actualisées sur l'ensemble des frontières françaises à son réseau ainsi que dans un cadre plus large. Certains thèmes sont approfondis dans des publications plus complètes. L'élaboration des contenus se fait toujours en collaboration avec les membres et les autres acteurs de la coopération. Les actions de communication de la MOT comprennent :

### Newsletters

---

La MOT réalise annuellement 10 newsletters « L'actualité transfrontalière ». Publiée en français et en anglais, la newsletter de la MOT met en avant les actualités, les projets concrets des territoires, ainsi que les avancées européennes. Associant les acteurs territoriaux, elle constitue un outil de mise en réseau qui a été plébiscité par les adhérents lors des sondages internes sur les outils.

#### 2018-2020

La période 2018-2020 visera, en lien avec le projet de refonte du site Internet, à retravailler le format et le graphisme de la newsletter selon les nouveaux usages.

**En 2018 :** Une mise à plat de la diffusion sera opérée afin de veiller à une mise en conformité avec les nouvelles règles européennes, entrant en vigueur en mai 2018 (Règlement général sur la protection des données, et implication sur le traitement des listes de diffusions).

### Cahiers de la MOT

---

Les « Cahiers de la MOT » d'une vingtaine de pages, en français et en anglais, donnent à voir une thématique transfrontalière dans son ensemble de manière synthétique et accessible. Cet ouvrage, publié tous les deux à trois ans, sera maintenu car les enquêtes auprès du réseau témoignent de son intérêt pour ce type de contenu thématique et technique (« guide » pour les acteurs), avec une durée de validité longue (une dizaine d'années).

#### 2018-2020

Un nouveau cahier Energie climat sera publié.

### Publications thématiques

---

#### Publications thématiques

**En 2018 :** La MOT propose de lancer un nouveau support de communication afin de mettre en avant un thème concret, par exemple « l'emploi transfrontalier », sous la forme d'une courte plaquette de deux pages environ. Des fiches projets sur ce thème seront également associées à la plaquette thématique. Ces productions viseront à mettre en avant les apports de la coopération sur les territoires et pour les citoyens. Elles permettront par ailleurs de mieux valoriser les contenus du centre de ressources.

#### Diffusion de la Brochure à l'occasion des 20 ans de la MOT

**En 2018 :** La MOT assurera la diffusion papier de la brochure des 20 ans de la MOT « Les territoires transfrontaliers : la fabrique de l'Europe », ainsi que du poster qu'elle a publié fin 2017 « Cross-border territories in Europe ».

#### Logiciel de contacts

Mis en place en 2014, le logiciel de contact permet d'améliorer la diffusion d'informations au réseau de la MOT, et plus largement encore.

**En 2018 :** De nouvelles fonctionnalités seront développées afin de mieux gérer les membres et partenaires de la MOT.

## Site Internet

---

Le site Internet de la MOT [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu) est un centre de ressources unique sur la coopération transfrontalière qui propose des fiches « frontières » et « territoires », l'analyse d'une trentaine de thèmes, une base de données de fiches projets, de cartes, d'actualités, etc. Les informations sont référencées par frontière, territoire et thème, pour permettre des recherches ciblées. Une version anglaise du site a également été développée.

### 2018-2020

La période permettra de travailler à une refonte complète du site, afin de remettre à plat la présentation et les contenus selon les nouveaux besoins des acteurs et des adhérents, et afin d'assurer une meilleure complémentarité avec des sites comme celui de la nouvelle plateforme de la DG REGIO mis en ligne en janvier 2018.

**En 2018** : Une mise à jour des contenus du site portera sur deux frontières françaises, et deux à cinq analyses thématiques. L'ensemble des bases de données continuera également d'être enrichi. Par ailleurs, une nouvelle rubrique y sera créée, dédiée aux Outre-mer, aux enjeux de coopération régionale de ces territoires, et aux solutions apportées par les cadres français et européen.

## Espace membres

---

L'animation d'un Espace membres en ligne comprenant des ressources réservées aux adhérents :

- des revues de presse (cf. ci-après) ;
- un portail documentaire (cf. ci-après) ;
- un fonds juridique sur les structures de la coopération, le cadre légal aux frontières françaises, et les principaux textes ;
- les études et les « bons-à-tirer » réalisés par la MOT (cf. page 34) ;
- la documentation complète des conférences et des instances.
- le forum en ligne (cf. page 29).

## Revues de presse

---

Des revues de presse sur la coopération transfrontalière aux frontières françaises sont envoyées par email au réseau 1 à 2 fois par mois. Elles permettent d'alimenter une importante base de données d'articles en ligne avec à ce jour près de 11 000 articles archivés depuis 2009.

## Portail documentaire

---

Le portail documentaire en ligne de la MOT donne accès à 4000 références documentaires, dont plus de 1800 documents téléchargeables en ligne, sur la coopération transfrontalière, les territoires frontaliers et transfrontaliers, et plus largement la coopération territoriale européenne. La documentation concerne principalement les frontières françaises, mais elle porte également sur d'autres territoires en Europe et dans le monde. Le téléchargement des documents électroniques est réservé aux membres et sur demande aux étudiants et aux chercheurs ; la consultation du moteur de recherche et des références documentaires est en accès libre.

**En 2018** : La production et l'enrichissement de toutes ces ressources seront poursuivis.

---

## Une ingénierie technique au service des territoires (trans)frontaliers

La MOT intervient auprès des collectivités, service des États et autres acteurs de la coopération transfrontalière dans le cadre d'études et de missions d'expertise. Elles concernent des diagnostics territoriaux, des stratégies transfrontalières, des études juridiques et thématiques, une assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.

La MOT développe auprès des porteurs de projets, des collectivités locales, des services des États, une activité d'assistance opérationnelle, notamment pour favoriser l'émergence de projets de territoires transfrontaliers intégrés au service de leurs habitants.

---

### Bons-à-tirer (BAT)

Ce rôle de conseiller et de facilitateur peut s'exprimer par un appui stratégique et technique dans le cadre du **service de « bons-à-tirer » (BAT)**. Ce service réservé aux adhérents (personnes morales aux frontières françaises) permet de bénéficier d'une journée de travail annuelle de l'équipe technique de la MOT. Les interventions portent sur des questions techniques et juridiques, le soutien à l'organisation d'une manifestation transfrontalière, une intervention lors d'un événement, etc. Les notes techniques produites sont mises à disposition des adhérents sur l'espace membres du site Internet dans un but de mutualisation entre les membres du réseau.

#### Bilan 2015-2017

Après sa mise en service en 2011, les bons-à-tirer (BAT) sont un outil très apprécié permettant de répondre à toute une série de demandes des adhérents. La période triennale 2015-2017 a vu la réalisation de 57 BAT, 56% sous forme de notes techniques, 44% sous forme d'intervention (en comparaison, la période 2012-2014 avait vu la réalisation de seulement 48 BAT).

---

### Etudes et expertises

La pratique des expertises est fondamentale pour la MOT car elle lui permet de mettre à jour en permanence son savoir-faire technique et sa connaissance des territoires et d'être en pointe dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen. En dehors de sa mission d'intérêt général, la MOT peut ainsi se voir confier la réalisation **d'études et d'expertises diverses**, y compris dans le cadre d'une mise en concurrence préalable :

- **Etudes territoriales** : La réalisation de diagnostics territoriaux transfrontaliers, avec production d'une stratégie territoriale transfrontalière correspondante, orientée projets le cas échéant.
- **Etudes juridiques** : Le soutien à la conception et à la mise en place d'outils juridiques tels que les groupements européens de coopération territoriale (GECT) pour des structures de gouvernance, l'autorité administrative pour le fonctionnement d'un service ou d'un équipement ; le conseil sur les choix de l'outil juridique transfrontalier le plus approprié et la concertation avec les services des ministères compétents.
- **Etudes thématiques** : L'expertise, sous forme d'études thématiques pré-opérationnelles et de benchmarking au niveau européen, menés le cas échéant aux côtés d'autres prestataires, la MOT apportant une expertise spécifique sur la dimension transfrontalière.
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage** : L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un projet transfrontalier.
- **Expertise à l'international** (cf. page 48).

**Projets menés sur l'ensemble des frontières françaises** (ou à l'échelle européenne) : En liaison avec les besoins exprimés dans le cadre de la plateforme des techniciens et par les ministères, certaines thématiques nouvelles sont ou pourraient par ailleurs être explorées par la MOT sous forme d'**études stratégiques**, comme les thématiques suivantes :

- développement économique (cf. page 16),
- transition énergétique (cf. page 19),
- logement et foncier (cf. page 12).

Depuis la création de la MOT, le nombre d'études et de projets transfrontaliers, et par conséquent de prestataires en mesure de les développer, a cru significativement **(105 études rémunérées réalisées depuis sa création)** sur des thématiques et des territoires des plus variés. L'ensemble des frontières françaises a été traité.

#### Bilan 2015-2017

Un enjeu d'importance pour la MOT a été notamment de mieux organiser la capitalisation des résultats des études au service de l'évolution des politiques nationales et européennes. Cette capitalisation contribue à l'enrichissement du site internet, tant sur les fiches territoriales que thématiques en fonction des enseignements généralisables sur les domaines d'activité abordés dans les missions d'expertise. Dans ce contexte, la MOT a créé une rubrique « Les études réalisées par la MOT » sur son site. Elle contribue également à l'alimentation des contenus des publications et des séminaires à organiser par la MOT.

#### 2018-2020

Afin de souligner la différence entre la MOT, outil public, et les bureaux d'études privés, la MOT souhaite se concentrer pour la période 2018-2020 sur des sujets toujours plus ciblés et à haute valeur ajoutée technique transfrontalière, ou sur des territoires ayant encore peu fait l'objet d'investigations, conformément à son rôle innovant dans ce domaine.

**En 2018** : Elle continue à mettre en ligne (pour son réseau) l'ensemble des études réalisées par la MOT depuis l'origine, ainsi que leurs résumés.

## DEUXIEME AXE

### Contribuer aux politiques transfrontalières à l'échelle nationale

Il s'agit d'aider les Etats, les régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et sectorielles.

Les objectifs de travail de la MOT s'inscrivent aujourd'hui dans un **contexte de réformes nationales** de l'action publique territoriale, en France et chez certains pays voisins, sans oublier la préparation **de la politique de cohésion post 2020** aux frontières françaises, et les conséquences du Brexit.

Ce contexte constitue une opportunité pour mieux prendre en compte le transfrontalier dans les politiques publiques. La MOT y contribuera aux différents niveaux : localement en soutien à ses membres (voir axe I); sur chaque frontière en appuyant la coordination entre niveaux et de part et d'autre de la frontière; au plan national en appui aux services des Etats, et au plan européen, en appui aux institutions européennes (voir axe III).

Dans le contexte français, le **processus de réforme de l'action publique territoriale** amène à clarifier les responsabilités des différents niveaux ; les collectivités locales voient leur rôle renforcé, tandis que l'Etat est appelé à garantir la cohérence stratégique et la cohésion sociale et territoriale. L'amélioration de la politique transfrontalière de la France passe par une **meilleure coordination** entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales, ainsi qu'avec les Etats voisins.

La politique de cohésion pour la période 2014-2020 a ouvert des opportunités, telles que l'approche territoriale intégrée, les outils de gouvernance transfrontalière, la prise en compte du transfrontalier dans les documents stratégiques (accords de partenariat). En vue de la **politique de cohésion post 2020**, la MOT souhaite **accompagner le processus de programmation européen aux frontières françaises**, en particulier les programmes transfrontaliers, en synergie avec les programmes régionaux, et plus largement les autres stratégies et programmes, y compris nationaux.

---

## Faire remonter les besoins des territoires transfrontaliers vers le niveau national

Dans le cadre de son rôle de défense des intérêts des territoires transfrontaliers, la MOT fait **remonter vers le niveau national les besoins** identifiés dans le cadre des activités du réseau.

### Remontée des besoins et veille sur les obstacles

L'équipe technique peut être amenée à **consulter le réseau** sur des projets de législation, des documents stratégiques, au niveau national, et à émettre des prises de position, notamment en fonction de l'actualité des politiques nationales.

**En 2018** : La MOT lancera des consultations auprès de ses membres à la fois au niveau national, notamment concernant la mise en œuvre du Livre blanc « Diplomatie et territoires », et au niveau européen concernant les réflexions autour de la politique de cohésion post 2020 (cf. page 44).

L'identification des besoins et des obstacles à la coopération passe également par les **actions de la plateforme de mise en réseau** (cf. page 28), et notamment l'animation des conférences et séminaires, des ateliers de la Plateforme des techniciens, les échanges du Forum en ligne ainsi que par les nombreuses remontées spontanées des acteurs locaux du réseau à la faveur des projets qu'ils mènent, etc.

#### 2018-2020

Le lancement opérationnel du Forum en ligne devra permettre à la MOT d'assurer la mise en relation entre les acteurs sur ces sujets, et de faciliter le dialogue avec le niveau de gouvernance compétent pour agir et résoudre l'obstacle identifié.

**En 2018** : La MOT fera un point sur le Forum lors de la plateforme des techniciens de mai 2018.

Elle passe enfin par la **pratique permanente du terrain** de l'équipe MOT, notamment dans le cadre des études et missions d'ingénierie de projet et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'elle mène tout au long de l'année.

### Représentation des intérêts

La représentation des intérêts se manifeste par le **contact permanent** qu'entretient la MOT avec le **CGET et les différents ministères français** (services techniques et cabinets), qu'ils soient ou non financeurs directs de la structure<sup>17</sup>. La diversité et l'imbrication des thématiques à enjeux pour les territoires transfrontaliers renvoient à tout un éventail d'acteurs sectoriels et nécessite plus que jamais une **coordination interministérielle** dans la gestion de leur suivi (cf. page 38).

**Au niveau national** dans la mandature précédente, la MOT avait noué également des actions partenariales avec le **groupe d'études transfrontalier** rassemblant des députés frontaliers à l'**Assemblée nationale** en établissant notamment un dialogue sur les projets de lois en cours et sur les amendements à y apporter en faveur d'un meilleur fonctionnement des territoires transfrontaliers.

#### 2018-2020

Cette relation pourrait être relancée dans la mandature actuelle, et étendue au Sénat.

---

<sup>17</sup> Dans le cas d'une saisine particulièrement stratégique d'un membre du réseau, la MOT est en capacité de

favoriser un contact direct entre le niveau local et l'administration centrale concernée.

---

## Appui technique aux politiques transfrontalières

### Dispositif de gouvernance et de coordination des politiques nationales aux frontières françaises

---

Dans le contexte français, le dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers (développement et coopération) est en cours de définition.

Le Livre blanc « Diplomatie et territoires » publié fin 2016 est mis en œuvre via une coordination interministérielle dans le cadre de la nouvelle « Conférence des territoires ». Elle aura pour mission l'élaboration d'une stratégie transfrontalière de la France, associant les collectivités, et déclinée sous la forme d'une feuille de route sur chaque frontière avec un rôle de facilitation des conseillers diplomatiques placés auprès des Préfets de régions. Elle assurera la cohérence entre les politiques nationales, sectorielles (mises en œuvre par les ministères) et territoriales (mises en œuvre par le CGET), et avec les politiques des collectivités. Elle bénéficiera de l'appui technique de la MOT.

Les CTAP<sup>18</sup> pourraient être le cadre régional approprié d'échanges entre les collectivités et les services de l'Etat.

Le besoin d'expérimenter et d'adapter les normes dans les régions frontalières, via une plus grande latitude donnée aux Préfets ou aux collectivités, figure également dans les orientations données par le Président français Emmanuel Macron lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de la Conférence nationale des territoires. S'agissant des préfets et des ARS, deux décrets relatifs à l'expérimentation territoriale ont vu le jour<sup>19</sup>. S'agissant des collectivités, une réforme constitutionnelle est à l'étude.

Dans le cadre de ce dispositif de **gouvernance multi-niveaux**, la vocation de la MOT comme appui aux différents acteurs de la coopération transfrontalière est confirmée, tant vis-à-vis des acteurs de la coopération de son réseau, que des

administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat français, des réseaux diplomatiques, de la Caisse des Dépôts et de ses Directions régionales, et des Etats voisins.

Elle leur apportera son concours et son expertise, notamment en matière d'observation stratégique (voir ci-dessous) de l'évolution des territoires transfrontaliers ; de tableau de bord des stratégies et des programmes ; de capitalisation des bonnes pratiques ; et de formation du personnel impliqué (cf. page 29). Il s'agit de conforter ce rôle d'ores et déjà tenu par la MOT (comité de pilotage interministériel créé dès 1997), et de lui reconnaître sa fonction d'« **observatoire transfrontalier**<sup>20</sup> ».

Dans le cadre français, la MOT contribuera aux travaux en fonction du calendrier des prises de décision (notamment processus de décentralisation et de réforme de l'Etat français), et en tant que de besoin, à la coordination interministérielle sur les questions transfrontalières. A cet égard, le travail de conviction sur les enjeux transfrontaliers engagés par la MOT auprès des principaux ministères concernés sera à poursuivre.

Elle attachera une importance particulière à la réflexion à mener sur la coordination des **services préfectoraux**, des **services déconcentrés** des ministères concernés, et des **réseaux diplomatiques**.

Avec l'appui du CGET, il importera de construire **avec chaque ministère un partenariat pérenne**, afin que la dimension transfrontalière soit bien prise en compte dans leurs champs sectoriels : présence des ministères dans un dispositif de gouvernance national du transfrontalier à coordonner, interlocuteurs techniques identifiés, accès effectif des administrations centrales et déconcentrées aux services de la MOT (accès à l'intranet, au forum, etc.).

**Sur chaque frontière**, la MOT interviendra en appui des différents dispositifs : stratégies euro-régionales quand elles existent ; programmes transfrontaliers (cf. page 47) ; information-formation (cf. page 29).

---

<sup>18</sup> Conférence territoriale de l'action publique

<sup>19</sup> Le premier décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017 confère aux préfets de certaines régions de métropole et d'outre-mer un droit de dérogation dans certaines matières et sous certaines conditions. De même, le décret n°2017-1862 du même jour ouvre un droit de dérogation aux

directeurs généraux des ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur

<sup>20</sup> Au sens territorial et non statistique du terme

La **coordination entre Etats voisins** en matière de coopération transfrontalière est désormais identifiée comme une priorité, notamment en ce qui concerne l'observation et la levée des obstacles à la coopération (cf. Groupe de travail intergouvernemental ci-après ; Communication de la Commission européenne de septembre 2017 ; expérimentation par les préfets, et par les collectivités si la réforme constitutionnelle est mise en œuvre).

La relance en 2013/2014 par la Préfecture Nord Pas de Calais en partenariat avec les autorités belges et avec l'appui de la MOT, d'une **coordination entre la France et la Belgique** (suite des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge de 2005/2007) constitue une **démarche pilote**, à transposer sur d'autres frontières.

**En 2018** : La MOT interviendra le cas échéant en appui des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Europ'Act du 6 décembre 2017.

## **Le niveau national et la programmation 2014-2020 / le post 2020**

La MOT a une mission d'assistance générale pour l'accompagnement de la politique de cohésion 2014-2020 et l'élaboration de la politique de coopération territoriale européenne après 2020 aux frontières françaises.

La MOT assurera une veille sur les positions des différentes institutions européennes impactant les territoires transfrontaliers, et contribuera à l'élaboration des positions françaises, dans une approche multi-niveaux et d'intérêt général transfrontalier (articulation entre besoins des territoires transfrontaliers, stratégies locales, régionales, nationales, européennes, entrées thématiques et territoriales, etc.) en s'appuyant sur son réseau.

La MOT poursuivra également sa mise en réseau au niveau européen, via des échanges avec les acteurs d'autres frontières, des prises de position vis-à-vis des institutions européennes, etc. (cf. page 43).

La MOT procédera aux actions suivantes :

- Suivi d'ensemble des thématiques et des approches territoriales des programmes, en liaison avec le CGET.
- Suivi des approches dans les pays voisins de la France.

Les actions de la MOT seront coordonnées avec celle du programme français d'assistance technique Europ'Act, ainsi qu'avec les programmes européens (cf. page 47).

**En 2018** : La MOT continuera d'accompagner les réflexions au niveau national sur la programmation en cours et la future politique de cohésion aux frontières françaises.

Elle relatera en tant que besoin les remontées de son réseau, notamment en ce qui concerne le risque que fait peser sur la coopération la limitation de la hausse des budgets de fonctionnement des collectivités à 1.2% par an.



---

## Construire les territoires transfrontaliers

### Observation des territoires transfrontaliers

---

La MOT poursuivra sa contribution au volet transfrontalier de l'observatoire des territoires du CGET à travers la rédaction d'articles et de cartes et en proposant de nouvelles thématiques à investiguer. Elle poursuivra également son rôle d'intermédiaire entre les administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins (BMBVS et BBSR allemand, ARE suisse, MAT luxembourgeois), certains instituts nationaux statistiques, parfois non frontaliers (Pays-Bas) dans le cadre de la relance du **Comité stratégique transfrontalier (CST)** ; elle s'attachera à trouver des points de convergence avec le groupe de travail intergouvernemental sur les obstacles transfrontaliers . Cette relance s'accompagnera de celle du **Groupe de travail transfrontalier (GTT)**, dont elle veillera à l'articuler avec le projet DG REGIO/EUROSTAT sur l'observation statistique transfrontalière dont l'INSEE est partenaire avec 7 autres instituts statistiques européens. La mise en réseau des observatoires locaux transfrontaliers (SIG, géoportails, etc.) pourrait également être une piste d'action du GTT.

**En 2018** : La MOT assistera la relance du dispositif CST-GTT en lien avec le CGET. Il s'agit pour le Comité stratégique transfrontalier

La MOT par ailleurs mettra à jour sa carte sur les flux de travailleurs frontaliers en collectant des données de l'INSEE et d'autres sources disponibles (CPAM, DGFIP, etc. et données administratives des pays voisins).

La MOT organisera par ailleurs avec l'UMS RIATE un séminaire portant sur l'observation transfrontalière (cf. page 28).

Un partenariat sera recherché avec le Plan Urbain Construction Architecture (PUCA) pour promouvoir la recherche/action sur la question des territoires transfrontaliers aux frontières françaises.

### Outils de gouvernance - GECT

---

Cette action sera réalisée en collaboration avec les services ministériels français ou étrangers concernés afin d'appréhender les enjeux liés à la mise en œuvre aux frontières françaises du règlement européen révisé en 2013, ainsi qu'avec le niveau européen quant aux opportunités liées à la révision du règlement et plus généralement au paquet législatif européen 2014/2020, qui prévoit un rôle accru des GECT (groupement européen de coopération territoriale) ou structures juridiques équivalentes pour la mise en œuvre des programmes et projets transfrontaliers (cf. page 47).

#### 2018-2020

La MOT poursuivra au cours de la période 2018-2020 la cartographie et le recensement des GECT existants (et plus généralement des outils juridiques de la coopération transfrontalière), de leurs missions et de leurs stratégies, en lien avec les objectifs de la déclaration d'intérêt commun MOT / Comité européen des Régions (cf. page 43). Cette période sera également propice pour dresser un bilan des GECT territoriaux après de 10 ans après leur création avec leurs succès et les difficultés auxquelles ils sont confrontés (articulation avec les collectivités, ingénierie, mandat politique, etc.).

**En 2018** : La MOT réalisera un poster des structures de gouvernance territoriales et projets de territoires aux frontières françaises, à diffuser à grande échelle.

Elle envisage par ailleurs de faire un point systématique sur la gouvernance des territoires transfrontaliers, leur prise en compte ou non par les programmes de coopération, etc.

### Veille thématique

---

La MOT poursuit également sa veille thématique en faveur de la coopération transfrontalière (cf. première partie).

**En 2018** : Elle valorisera ses travaux réalisés au cours de la période 2015-2017 sur les espaces de montagne transfrontaliers et sur les métropoles transfrontalières dans le cadre d'une publication avec le CGET.

## TROISIEME AXE

### Ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international

La coopération transfrontalière s'inscrit naturellement dans le processus plus large de la construction européenne, rendant indispensable la poursuite de l'ouverture européenne de la MOT. Celle-ci est notamment rendue possible grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, qui lui fournit un bureau de passage à Bruxelles, ainsi que l'usage de sa salle de réunion, dans le cadre de sa représentation permanente. Cette ouverture européenne de la MOT a un double objectif, d'un côté **une capitalisation, un échange d'expérience et de bonnes pratiques** et de l'autre **la représentation européenne des intérêts** des acteurs de la coopération transfrontalière.

---

## Groupe de travail intergouvernemental

A la suite de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (2<sup>ème</sup> semestre 2015) et à sa proposition de créer un nouvel outil juridique dédié à la coopération transfrontalière, un groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers a été mis en place par le Luxembourg et la France, dont le secrétariat est assuré par la MOT. Il rend compte aux « directeurs généraux » de l'aménagement du territoire (processus intergouvernemental de l'Agenda territorial). Conçu comme une plateforme intergouvernementale (une dizaine d'Etat intéressés, les institutions européennes en dialogue avec les institutions de l'Union européenne et les parties prenantes de la coopération transfrontalière), le groupe a pour mission de traiter des obstacles à la coopération transfrontalière, les solutions innovantes, et notamment de tester, la valeur ajoutée, la faisabilité et le format du nouvel outil juridique proposé par la Présidence luxembourgeoise (« convention européenne transfrontalière »). Celui-ci constituerait une base légale pour l'adoption de dispositions spécifiques dans les espaces transfrontaliers (régime dérogatoire de « bulle transfrontalière » permettant de reconnaître localement les normes internes d'un pays voisin). Le règlement européen pourrait être inclus dans le paquet législatif des fonds structurels 2021-2027. Dans sa Communication du 20 septembre 2017, la Commission européenne s'est saisie de cette proposition. Le groupe de travail fait régulièrement le point sur cette initiative et d'autres en soutien de la coopération transfrontalière.

**En 2018 :** Le groupe poursuivra l'échange avec la Commission européenne, qui devra décider si elle inclut le nouvel outil dans ses propositions législatives post 2020. Il pourrait aborder également la question de l'observation transfrontalière (cf. pages 10 et 40).

---

## Institutions européennes

La MOT est en contact permanent avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité européen des Régions, la BEI et le Conseil de l'Europe. Elle participe aux groupes dédiés à la coopération transfrontalière mis en place par ces institutions. Elle fait connaître auprès des institutions européennes ses prises de positions (cf. page 44) et cherche à pérenniser les relations établies. Cette coopération permet le relais des intérêts du transfrontalier.

---

### Commission européenne

Le contact se poursuit et s'intensifie avec la DG REGIO, à la suite des 25 ans d'Interreg et du lancement de la revue transfrontalière, ainsi que de la publication de la Communication « Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'UE ». La DG REGIO est également associé aux travaux du groupe intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontalières et concernant la proposition de mise en place d'un outil juridique « Convention transfrontalière » (cf. page 42). La MOT poursuit également le contact avec les autres DG concernées par la coopération transfrontalière, afin de les associer, dans un bénéfice mutuel, aux travaux de la MOT.

**En 2018 :** La MOT contribue, pour le compte de la DG REGIO, à la mise en ligne d'un fonds documentaire, dans le cadre de la plateforme professionnelle en ligne lancée par la Commission européenne début 2018. La MOT envisage par ailleurs de participer en lien avec les membres de son réseau à l'appel à projets sur les obstacles à la coopération transfrontalière de la DG REGIO « b-solutions ».

---

### Comité européen des Régions

La MOT continuera de travailler avec le Comité européen des Régions, notamment dans le cadre de leur déclaration d'intérêt commun, en lien avec la plateforme des GECT, ainsi qu'avec le groupe interrégional sur la coopération transfrontalière à l'initiative de Pavel Branda.

#### Plateforme des GECT du Comité européen des Régions

La **plateforme des GECT** permet des réunions régulières de représentants politiques et techniques des GECT existants. La plateforme vise à faciliter l'échange d'expériences de terrain, à promouvoir le GECT en tant qu'outil de coopération transfrontalière et à donner de la visibilité aux projets de GECT. Elle constitue un outil de soutien pour les travaux consultatifs du Comité européen des Régions sur les questions transfrontalières. La participation de la MOT à cette plateforme, dans le cadre du suivi de l'application du règlement européen relatif au GECT permet de relayer au niveau européen les pratiques et réflexions du réseau de la MOT.

**En 2018 :** La MOT participera à l'évaluation du règlement 2013 menée par le Comité européen des Régions à travers sa Plateforme des GECT. Elle suivra également les travaux de la plateforme des GECT (participation à l'atelier sur l'analyse d'impact transfrontalier des GECT) et du groupe interrégional sur la coopération transfrontalière.

## Parlement européen

---

La MOT continuera de travailler avec les parlementaires européens concernés par la coopération transfrontalière, notamment dans le cadre du groupe de liaison transfrontalier, présidé par Anne Sander, afin de permettre aux eurodéputés de commissions différentes de se familiariser avec les différents défis de la coopération transfrontalière.

**En 2018** : La MOT suit les réunions du groupe de liaison et accompagne le choix des thématiques. La séance du 28 février 2018 porte sur le thème de la coopération universitaire ; une autre séance pourrait porter sur les transports transfrontaliers.

## Conseil de l'Europe

---

Le partenariat de la MOT avec le Conseil de l'Europe concerne notamment le suivi du 3ème protocole additionnel à la Convention-cadre de Madrid (portant groupement euro-régional de coopération), qui est entré en vigueur aux frontières franco-suisse et franco-allemande, ainsi que le thème des obstacles à la coopération transfrontalière, et celui de la participation des citoyens à la gouvernance transfrontalière.

## Banque européenne d'investissement

---

La MOT a amorcé dans la période 2015-2017 un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), autour de la thématique du développement économique et des investissements sur les territoires transfrontaliers. Le transfrontalier est en effet devenu une priorité politique pour la BEI et le deuxième plan d'Investissement pour l'Europe (Plan Juncker 2.0) devrait pouvoir financer des projets dans les régions transfrontalières, notamment de plus petits projets sur la base d'instruments financiers existants, nouveaux ou à inventer.

**En 2018** : La MOT pourra ainsi apporter son expertise des territoires transfrontaliers et de leurs besoins en investissements (infrastructure, équipement, ingénierie) dans le cadre de missions pour la BEI. La MOT échange avec la BEI pour contribuer à l'identification de projets d'investissements transfrontaliers hors frontières françaises.

---

## Prises de positions de la MOT et représentation des intérêts du transfrontalier

La MOT assure un suivi des politiques européennes et fait entendre la voix du transfrontalier et du réseau par ses prises de positions européennes, notamment concernant les réflexions autour de la politique de cohésion post 2020. Elle fait monter les besoins de son réseau à l'échelle européenne et participe ainsi à la représentation des intérêts du transfrontalier au niveau européen.

**En 2018** : La MOT diffusera la brochure réalisée à l'occasion des 20 ans intégrant la prise de position de la MOT pour l'après 2020 (cf. page 32). Elle promouvra notamment le développement de pactes transfrontaliers. Elle répondra également en lien avec son réseau aux consultations des institutions en vue de la politique de cohésion après 2020.

---

## Partenariats européens

Dans la ligne de la conférence des 20 ans, et des conclusions du rapport du groupe de travail intergouvernemental en 2017, la MOT promeut une « Border alliance » entre les différentes structures d'appui à la coopération transfrontalière existant en Europe.

## Echelle des frontières

### Réseau TEIN

---

TEIN<sup>21</sup> est le réseau des organismes de formation et recherche sur le transfrontalier existant sur certaines frontières, piloté par l'Euro-Institut de Kehl. La MOT et l'ARFE en sont partenaires associés. La MOT s'associera aux travaux que TEIN souhaite ultérieurement développer : utilisation et diffusion des outils pédagogiques et d'évaluation, mise en commun des ressources. Le projet de dictionnaire critique de la coopération transfrontalière, initié par l'Université de Strasbourg, associant la MOT, en est un exemple. La MOT pourra participer à un projet porté par TEIN dans le cadre du programme Europe for Citizens, portant sur l'implication de la société civile sur le futur de l'Europe dans les régions frontalières.

**En 2018** : Le dictionnaire critique sera finalisé au cours de l'année. La MOT participe par ailleurs aux Castle Talks sur la coopération transfrontalière « Conflict and Cooperation at EU Borders. Eastern borders: Do borders help to foster intercultural understanding? », les lundi 19 et mardi 20 mars, à Strasbourg, suivies d'une réunion du réseau TEIN.

### ITEM

---

Depuis 2016, la MOT entretient des liens étroits avec ITEM<sup>22</sup> notamment autour des questions d'obstacles à la coopération, et d'analyse d'impact transfrontalier. ITEM est désormais membre de TEIN.

### UniGR

---

La MOT participe comme « opérateur méthodologique » non financier au projet « Border Studies – UniGR » financé par le programme Interreg VA Grande Région, dont le chef de file est l'Université de la Grande Région (UniGR).

---

<sup>21</sup> Réseau des Euro-Instituts

<sup>22</sup> Institute for Transnational and Euregional cross-border cooperation

## Echelle macro-régionale

### CESCI

---

Créé en 2009, le CESCI<sup>23</sup> est un partenaire privilégié de la MOT. La MOT pourra participer à un projet avec l'Euro-Institut et le CESCI dans le cadre d'Erasmus+, portant sur la formation à la coopération transfrontalière.

### Benelux

---

Des échanges seront développés avec le Benelux

**En 2018** : La MOT assistera le Benelux dans le cadre de l'ouverture de sa Convention de Coopération aux pays voisins, dont la France (projet de séminaire à Bruxelles).

### Espace alpin

---

La MOT se rapprochera des instances de la Convention Alpine et de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine (SUERA) afin de développer des synergies entre l'échelle frontalière et l'échelle macro-régionale, notamment dans la perspective de leur présidence française en 2019/2020.

## Echelle européenne

### ARFE

---

La coopération entre la MOT et l'ARFE<sup>24</sup> se base sur une alliance stratégique conclue en 2007 entre deux réseaux complémentaires : la MOT étant plus spécialement représentative de la gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière aux frontières françaises, et l'ARFE représentant un grand nombre de régions transfrontalières en Europe. Cette alliance permet de peser d'un plus grand poids dans le débat européen sur la coopération transfrontalière.

## Autres partenariats

---

### Métropoles transfrontalières en Europe

En complément de la priorité thématique décrite page 7, et à la suite du séminaire sur les pôles métropolitains qui s'est tenu en 2013, des réflexions sur les métropoles transfrontalières seront menées en lien avec le CGET et les Etats voisins : Allemagne (IMeG - Groupe d'initiative Régions métropolitaines transfrontalières) ; Luxembourg ; Suisse ; Belgique. Un projet européen pourrait être développé.

### Réseau des Espaces naturels transfrontaliers en Europe

La MOT participe aux événements organisés par Transboundary Parks, le réseau européen des parcs et espaces naturels protégés transfrontaliers de la fédération EUROPARC.

**En 2018** : Un projet européen pourrait être développé avec ce réseau.

---

<sup>23</sup> Central European Service for Cross-border Initiatives, actif aux frontières de la Hongrie, et dans les régions Carpatés et Balkans

<sup>24</sup> Association des régions frontalières européennes

---

## Projets et programmes européens

Les échanges d'expérience et de bonnes pratiques pourront s'effectuer notamment dans le cadre du pilotage, de l'apport d'expertise ou de la participation de la MOT à des « projets européens ». La MOT étudie la possibilité de participer à des projets européens, notamment avec ses partenaires : CESCO, réseau TEIN, ARFE ou d'autres partenaires européens (voir ci-dessus). La MOT souhaite notamment saisir les opportunités de porter les questions transfrontalières dans les projets européens des programmes de la Coopération Territoriale Européenne. Afin d'examiner les possibilités de tels projets dans le cadre de la programmation 2014-2020, et plus largement, de partenariats, des contacts sont entretenus avec les programmes suivants :

### Programmes de réseaux

**INTERACT** (approches thématiques, base de projets KEEP, mise en œuvre des GECT, etc.) : La MOT est présente sur différentes plateformes thématiques d'Interact (Knowledge of the seas, Climate change, Inclusive growth, Better Governance, Sustainable transport, etc.) et suit les événements organisés par le réseau.

**En 2018** : La MOT participe à la journée des 19 et 20 mars portant sur l'appui des programmes Interreg à la gouvernance transfrontalière.

**URBACT** (agglomérations transfrontalières) : La MOT assure une veille active sur les appels à projets URBACT et les relaie auprès de son réseau. Le GLCT Grand Genève, accompagné par la MOT, a ainsi reçu la labellisation de sa Bonne Pratique sur l'aménagement transfrontalier.

**INTERREG EUROPE** : La MOT assure une veille sur les Policy Learning Platforms « Low Carbon Economy », « Environment & resource efficiency », « SME competitiveness » et participe à la prise en compte du transfrontalier sur ces plateformes d'expertise.

**ESPON** : La MOT coopère avec le programme ESPON sur les enjeux transfrontaliers.

**En 2018** : La MOT participe au séminaire ESPON sur la planification, notamment sur la dimension transfrontalière des SRADDET, le 28 mars 2018. La MOT co-organise un séminaire sur le thème de l'observation transfrontalière avec UMS RIATE et le CGET, à Paris. La MOT est associée aux projets portant sur les services publics transfrontaliers (CPS, conférence finale à Oulu le 19 septembre) et sur l'analyse d'impact transfrontalier.

### Autres programmes

La MOT suit également les **programmes transnationaux**, susceptibles de financer des projets de mise en réseau (Europe du Nord-ouest, Espace alpin, etc.).

Plus largement, des interactions sont nécessaires avec ces programmes pour qu'ils prennent mieux en compte le transfrontalier et améliorent la qualité des actions menées à cet égard.

La participation à des projets peut être envisagée également dans le cadre de programmes européens tels que :

**Actions innovatrices** (en matière de développement urbain)

**Erasmus+** (CESCI et Euro-Institut)

**Europe for citizens** (TEIN)

**En 2018** : La MOT participe au projet COST Action network grant dans le cadre du programme H2020, proposé par le Centre for Border Region Studies sur l'intégration des marchés de l'emploi transfrontalier.



---

# Coopération sur les frontières d'outre-mer et à l'international

## Outre-mer

---

La MOT poursuivra son appui méthodologique à la coopération transfrontalière sur les frontières d'outre-mer. Engagée dans des partenariats réguliers et techniques avec ces territoires (traditionnellement, la Guyane sur ses deux frontières) ou ponctuels (autres régions et collectivités d'outre-mer), elle veillera à ce que ces frontières françaises non métropolitaines soient bien prises en compte dans les politiques nationales et européennes. Ces espaces sont soumis à des problématiques spécifiques liées aux besoins d'intégration régionale de ces territoires d'Union européenne au sein d'autres ensembles sub-continentaux : problématique de développement de l'ingénierie territoriale, infrastructures, services à la population, intégration des différentes communautés, forte croissance démographique, désenclavement, enjeux liés à la coopération maritime, etc.

**En 2018 :** La MOT mène une réflexion, en liaison avec l'adhésion de la Collectivité de Saint-Martin et aux côtés de la mission reconstruction Saint-Martin et Saint-Barthélemy de l'Inspection générale des finances (Ministère de l'Economie), sur les modalités d'une coopération transfrontalière améliorée et effective sur l'île de Saint-Martin et notamment sur son institutionnalisation, et avec les îles voisines.

La MOT élabore sur son site Internet une rubrique dédiée aux Outre-mer, aux enjeux de coopération régionale de ces territoires et aux solutions apportées par le cadre français et européen.

## Ouverture internationale

---

La MOT poursuivra également son action sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Méditerranée et Afrique, Amérique centrale, etc.), dans une perspective multinationale, soit dans le cadre de la coopération interétatique (en liaison avec les acteurs concernés, notamment CGET, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), soit dans le cadre de la coopération décentralisée. Ceci concerne en particulier :

### Coopération avec l'Est et le Sud de l'Europe

La MOT suit notamment la coopération transfrontalière dans cet espace en lien avec le CESCO (cf. page 46).

### Coopération Nord-Sud

Cette coopération a lieu dans le cadre de la convention de partenariat avec le Programme Frontière de l'Union Africaine, du dialogue engagé avec Cités Unies France et ses membres, l'AIMF (Association internationale des Maires francophones) ; avec des organismes spécialistes de la coopération décentralisée en France et en Europe.

### Coopération en Afrique de l'Ouest (Nations unies, OCDE, CEDEAO)

La MOT appuie la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest auprès des Nations unies, de l'OCDE et de la CEDEAO. Une première assistance a été apportée par la MOT en 2013-2015 à l'UNCDF pour la mise en place d'un financement des projets transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (programme LOBI), notamment sur la méthodologie de capitalisation des expériences, l'analyse des cadres stratégiques nationaux et les recommandations en matière de coopération entre les autorités ouest-africaines pour le financement de projets transfrontaliers.

En 2018 : Ce travail trouve se traduit, en ce début du programme triennal 2018-2020, dans des expertises menées pour l'OCDE et la CEDEAO. En effet, la MOT est engagée auprès de l'OCDE pour la rédaction d'un guide pratique - résilience au changement climatique des agglomérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest, qui devra aboutir à un guide des financements et des cadres juridiques adéquats à une gestion transfrontalière permettant aux villes ouest-africaines d'initier des stratégies de résilience au changement climatique des bassins de vie transfrontaliers. Enfin, la MOT apporte son expertise pour l'élaboration des outils de mise en œuvre du programme de coopération transfrontalière 2017-2021 de la CEDEAO.

Le réseau de la MOT sera invité à participer à des échanges Nord-Sud dans le cadre de ces deux projets.

### **Coopération Haïti / République Dominicaine**

Pour favoriser l'intégration transfrontalière et sa prise en compte dans le processus de décentralisation d'Haïti, la MOT a réalisé une mission de terrain en Haïti en mars 2016, à l'invitation du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales de la République d'Haïti, avec le soutien de l'Ambassade de France dans le pays. Une deuxième mission a été menée sur place en décembre 2017 où la MOT a organisé un side event haïtiano-dominicain dans le cadre des rencontres de la coopération décentralisée franco-haïtiennes ; elle a également animé un séminaire de formation sur le transfrontalier pour une quarantaine d'acteurs haïtiens et dominicains de haut niveau, et mené une série d'entretiens de part et d'autre de la frontière.

En 2018 : La MOT mobilisera ses réseaux afin de créer les conditions d'une mission d'assistance opérationnelle sur place. Par ailleurs, elle s'attachera à organiser la visite d'une délégation binationale en France afin de présenter les bonnes pratiques qui pourraient constituer des références intéressantes pour ces décideurs haïtiens et dominicains.

### **Réseaux de recherche**

La MOT poursuit sa coopération avec les réseaux de recherche portant sur le transfrontalier : BRIT (réseau mondial de chercheurs travaillant sur les frontières) ; BIG (borders in globalization), programme de recherche financé par le gouvernement canadien, etc.

En 2018 : La MOT participe à la conférence ABS à Vienne et Bratislava du 10 au 14 juillet 2018 dans le cadre d'un atelier « The role of CBC for European integration in the light of the Schengen crisis ». Le réseau BRIT organise du 15 au 18 octobre 2018 une conférence au Nigeria « North.South dialogue on border management ».

© Mission Opérationnelle Transfrontalière, tous droits réservés  
Parution : Avril 2018

Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais

75001 Paris - France

Tel: +33 (0)1 55 80 56 80 - [mot@mot.asso.fr](mailto:mot@mot.asso.fr)

<http://www.espaces-transfrontaliers.eu>

 <https://twitter.com/reseauMOT> |  <http://bit.ly/2qL6RIs> |  LinkedIn : <http://bit.ly/2yK0XDP>

